BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

SERVICE des

Études Économiques

Bulletin hebdomadaire d'Information et de Documentation

IIme année. Vol. II, Nº 2

9 juillet 1927

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif. Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE: Les banques à succursales aux Etats-Unis et le Mac Fadden Act. — Le système bancaire du Japon. — Rapport du Trustee pour les obligations de chemins de fer allemands. — Informations financières. — Informations économiques. — Statistiques: Rendement des sociétés anonymes belges, publiés en mai 1627.

LES BANQUES A SUCCURSALES

AUX ETATS-UNIS ET LE MAC FADDEN ACT (1).

Un exposé sommaire du régime bancaire américain, en ce qui se rapporte spécialement aux succursales et agences, ne laisse pas de présenter quelques difficultés.

Pour éveiller l'intérêt, un tel exposé doit nécessairement être comparatif et le système européen est, dans l'ensemble, tellement opposé à celui en vigueur aux Etats-Unis, que l'on est tenté d'affirmer qu'il n'y a pas de comparaison possible.

Que ce soit en Allemagne, en Belgique, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, même dans ces jeunes Etats nés de la guerre, partout en Europe, on constate

Thomas-H. Reed, Le Gouvernement des Etats-Unis et son effet sur les relations internationales américaines. Revue de l'Université de Bruxelles, avril 1926. un vigoureux mouvement de concentration bancaire que ne parvient pas à atténuer une floraison malsaine de petits établissements de crédit, nés des troubles monétaires.

En France et en Grande-Bretagne, la concentration semble avoir atteint des limites qu'il est difficile de reculer, et elle y adopte la forme la plus caractéristique: la fusion des grands établissements, augmentée de la création de centaines, de milliers d'agences, bureaux auxiliaires, etc. Bien plus, les fusions des grands établissements de crédit britanniques paraissent, à l'opinion publique, être poussées tellement loin que le gouvernement a été amené à subordonner la réalisation de toute « amalgamation » nouvelle à son autorisation préalable, comme dans le cas tout récent de la « Bank of Liverpool and Martin's ».

En Belgique et en Allemagne, la concentration bancaire, si elle revêt des formes plus souples, plus discrètes, n'en est pas moins apparente: si elle n'est pas administrative, elle est financière par le moyen des participations, prises d'intérêts de quelques grandes banques bruxelloises, par exemple, dans des chaînes de banques locales ou provinciales. Ce système unit, à la concentration des capitaux et à l'unité de direction, la décentralisation administrative qui plaît au caractère individualiste des hommes d'affaires belges qui, dans certaines régions, tiennent encore à un isolement qui ne laisse pas de présenter certains dangers.

Dans ces pays, dont l'organisation bancaire est si concentrée, la banque centrale joue un rôle important, plus par son activité que par le pouvoir du législateur.

Dans l'ensemble également, les lois organiques des banques sont peu développées en Europe, ce qui est

⁽¹⁾ **P. van Zeeland,** La Réforme bancaire aux Etats. Unis d'Amérique. Bruxelles, 1922.

G.-P. Willis, American Banking. Chicago, 1918.

J. Van der Gucht, Le Système de réserve fédérale et l'Organisation financière aux Etats-Unis. Mars 1926. Federal Reserve Bulletin, décembre 1924, mars 1925, juin 1926, mars 1927, mai 1927. U. S. Government Printing Office, Washington.

L.-A. Haar, Branch Banking in the U. S. The Corn Exchange, mai 1927, Philadelphie.

Une Modification de la loi bancaire aux Etats-Unis. Bull. quot. de la Société d'Etudes et d'Inform. Econom. Paris, 21 mai 1927.

M. Lammers, La Législation sur les cartels et les trusts. Publication de la Société des Nations (Conf. éc. int., 1927, II, 33).

sans inconvénient pour les groupes puissants d'établissements de crédit, mais permet, aux périodes troubles, des excès et des abus de banques-champignons, excès qui retentissent sur la formation de l'épargne.

Ajoutons encore qu'en Europe, sauf en Grande-Bretagne, l'arsenal des lois est cordonné, rattaché aux codes et que, en l'absence d'une législation précise sur une question, les principes généraux du droit permettent toujours d'enserrer les faits dans certaines limites idéologiques.

Les lois européennes consacrent plutôt des idées générales, des directives et laissent volontiers à l'exécutif ou à la jurisprudence le soin de régler les détails, d'appliquer aux cas particuliers les principes qu'elles édictent.

Il semble bien que l'on peut, sans exagération, attribuer un rôle important aux formes du droit romain modernisé, dans la société européenne contemporaine, quelles qu'en puissent être par ailleurs les imperfections inévitables, et, notamment, la momification, qui contraste avec l'élan de la production et la rapidité des phénomènes économiques.

Le libéralisme intense des droits européens garde le silence sur des questions telles que la création d'agences de banques ou de tous autres établissements, ainsi que sur les fusions de capitaux ou d'entreprises. L'esprit européen se refuse à concevoir que la liberté individuelle puisse être bridée dans ces domaines: c'est là une conception qui lui est étrangère.

Tout au plus, les principes généraux du droit pénal arment-ils le juge de moyens de réprimer les excès: en Grande-Bretagne, les groupements commerciaux et industriels sont soumis à la common law qui se contente de réprouver et d'enrayer toute restriction à la liberté du commerce. En Belgique, les articles 311 et 1131 du code civil pourraient être invoqués pour attaquer des groupements dangereux ou considérés comme tels. Encore y a-t-il là une interprétation de textes de portée très générale qui, au point de vue économique et dans des circonstances normales, peut être considérée comme inopérante.

Le régime est le même en France: les articles 419 et 420 du code pénal, renforcés par la loi du 30 décembre 1926, visent surtout les coalitions frauduleuses en vue de provoquer la raréfaction des denrées ou la hausse des prix.

En Italie, « la législation n'interdit les cartels industriels, les trusts et les autres ententes, ni au point de vue national, ni au point de vue international ». La jurisprudence consacre le principe qu'il faut tenir compte des cas d'espèces. Ici encore, les principes applicables ne peuvent être reliés au sujet qui nous occupe que par une opération intellectuelle assez subtile. Bien plus, la nouvelle législation bancaire et les lois sur les caisses d'épargne constituent un encouragement, parfois même un mandat impératif, au groupement des capitaux et aux fusions d'établissements de crédit.

En Allemagne, la législation, depuis 1923, est armée

contre les abus de la puissance économique et non point contre les unions, fusions, groupements de banques ou autres entreprises économiques. Encore pourrait-on ajouter que cette législation laisse place à l'arbitraire. En tout cas, que le législateur et l'opinion publique allemands soient favorables à la concentration, est facile à démontrer: le formidable mouvement de rationalisation et de concentration qui emporte le monde économique allemand fournit une abondance extraordinaire d'exemples.

En Italie, en Angleterre et en Belgique, des lois spéciales, déjà appliquées ou en voie d'élaboration, abolissent les barrières que le fisc dressait contre les fusions.

De cette énumération brève et incomplète, il ressort à l'évidence, que jamais en Europe on n'a même conçu la possibilité de refréner le pullulement des sièges d'une même banque ni les fusions d'intérêts d'un groupe d'établissements de crédit, sauf en Angleterre, où cinq banques exercent une suprématie financière qui a pu éveiller certaines susceptibilités et dont des fusions nouvelles semblent dangereuses.

Aux Etats-Unis, nous trouvons une atmosphère absolument différente, tant au point de vue constitutionnel qu'au point de vue juridique.

Les Etats-Unis constituent une fédération dont la Constitution partage entre le gouvernement central et celui des Etats, les pouvoirs qui, dans les pays centralisés, comme la Belgique, par exemple, sont pour la plupart du temps exercés par le gouvernement central.

« Le gouvernement central a dans ses attributions à lui: les affaires étrangères, l'armée et la marine, les postes, la frappe de la monnaie, la juridiction en matière de banqueroute, la réglementation du commerce entre Etats et avec l'étranger, la compétence pour taxer les importations.

» Les gouvernements des Etats et celui de la nation exercent concurremment la plupart des pouvoirs financiers y compris celui d'autoriser la création d'institutions bancaires.

» Tous deux interviennent encore pour encourager l'agriculture et pour protéger les ressources naturelles, comme les forêts, les mines, etc. Tous les autres pouvoirs appartiennent aux Etats. »

On conçoit, dès lors, qu'en matière bancaire, la superposition de deux législations, partant souvent de principes très différents, créera d'Etat à Etat des différences très profondes.

D'autant plus que la plupart des Etats n'ont pas de code et qu'en l'absence d'un code de principes juridiques généraux applicables avec quelque subtilité parfois aux différents cas qui se présentent, les parlements locaux doivent édicter des lois extraordinairement nombreuses, touffues, qui ont la prétention de traiter à fond et sans rien laisser au hasard, de toutes les questions particulières. C'est ainsi, pour prendre un exemple dans les matières qui nous occupent, que la loi organique du Federal Reserve System couvre cent et trois pages de texte serré.

Il faut encore tenir compte de la mentalité du peuple américain en ce qui concerne la concentration et les coalitions capitalistes. « De tous les éléments de la psychologie politique du peuple américain », écrit le professeur Thomas Reed, « le plus significatif est la passion de l'égalité... Depuis la campagne électorale de 1824 jusqu'à celle de nos jours, les hommes politiques n'ont jamais cessé de trouver pratique de prêcher la doctrine de l'égalité. L'ancienne vie de frontière a disparu, mais l'esprit d'égalité qui en est une émanation directe a survécu. » De là la hantise du « Money trust » et en matière de banque, l'application quasi générale du principe de politique romaine: divide ut imperes. Nous disons quasi générale, car chacun des Etats a une mentalité particulière qui diffère selon son ancienneté et sa structure économique et, en politique intérieure, comme en politique extérieure, les Etats-Unis sont loin de former une masse homogène. « Ce sont les Etats du Sud et de l'Ouest - exception faite pour les centres industriels de ces derniers - qui ont périodiquement poussé à l'inflation monétaire et à d'autres hérésies financières. Le mouvement de 1896 en faveur de la frappe gratuite et illimitée de l'argent, sur une base de seize onces d'argent pour une once d'or, en est la plus belle illustration. »

Armés de ces principes généraux, nous pouvons procéder à un examen plus étroit de la question qui nous occupe, à savoir celle des succursales des banques aux Etats-Unis.

Avant le vote du « Federal Reserve Act », il existait

en matière bancaire une double législation: celle du gouvernement fédéral et celle des quarante-huit Etats, qui avaient donné naissance à deux catégories de banques, les National banks et les State banks, ces qualificatifs n'impliquant nullement que les banques nationales effectuassent le moins du monde les fonctions de notre Banque Nationale ni que les banques d'Etat fussent des établissements de crédit nationalisés, comme la Banque Impériale de Russie et la Banque des Soviets, qui a pris sa succession. Il ne faut donc voir dans ces termes qu'une « appellation d'origine ».

Le nombre total des banques national ou state oscille autour de 30.000.

La loi de 1863, qui, jusqu'en 1913, a servi de charte aux banques nationales ne stipulait pas expressément la défense pour les banques nationales d'avoir des succursales, mais la section 5190 de la loi semblait la formuler implicitement: « ... les affaires de chaque banque nationale seront expédiées à un bureau situé à l'endroit déterminé dans son acte constitutif ». En 1865, les State banks qui désiraient se soumettre à la législation fédérale et devenir National banks furent autorisées à conserver les succursales qu'elles possédaient antérieurement. Les banques nationales absorbant une banque d'Etat pouvaient conserver le siège social de cette dernière comme succursale.

Quant à la législation des quarante-huit Etats sur les banques, elle est extrêmement variable et l'on peut dresser le tableau suivant:

Etats autorisant	Etats interdisant	Etats n'ayant		
l'établissement	l'établissement	pas résolu législativemen		
de succursales (21).	de succursales (17).	la question (10).		
Arizona Californie Delaware Géorgie Louisiane Maine Maryland Massachusetts Michigan Mississipi New-Jersey New-York Caroline du Nord Ohio Pennsylvania Rhode-Island Caroline du Sud Tennessee Virginie occidentale Wyoming	Alabama Arkansas Colorado Connecticut Floride Idaho Illinois Indiana Minnesota Missouri Ñevada Nouveau-Mexique Oregon Texas Utah Washington	Iowa Kansas Kentucky Montana Nebraska New-Hampshire Dakota du Nord Dakota du Sud Oklahoma Vermont		

Federal Reserve Bulletin, juin 1926, p. 402.

L'examen de la carte des Etats-Unis indique que, d'une façon générale, ce sont les Etats industriels de l'Est qui ont une législation autorisant le branch banking, et que ce sont les Etats agricoles et les moins développés qui forment le groupe directement opposé à cette méthode financière moderne. Le fermier de l'Ouest tient tout particulièrement au particularisme en matière de banque. En fait, le petit banquier local y exerce un véritable monopole et, ne traitant qu'un genre d'opérations, il est entraîné dans la première

crise atteignant la région. Encore, les Etats qui autorisent les agences et succursales apportent-ils souvent des restrictions sérieuses à l'activité de ces dernières, souvent réduites au rang de simple bureau auxiliaire, ne pouvant réaliser aucune opération de prêt.

La libre expansion des succursales est autorisée dans neuf Etats seulement (Arizona, Californie, Delaware, Géorgie, les deux Carolines (du Nord et du Sud), Rhode-Island, Virginie et Wyoming). Le Maryland et le Tennessee tolèrent les banques à succursales, sans que la loi se soit prononcée ouvertement. La Louisiane, le Maine et l'Ohio restreignent l'établissement de succursales au territoire de la ville ou du comté où se trouve le siège social et aux cités de territoires contigus. New-York et le Massachusetts limitent l'établissement de succursales au territoire de la ville du siège social.

Des modifications continuelles, soit à la législation, soit aux règlements administratifs tendent peu à peu à rendre plus libérale la législation des Etats et le nombre des banques ayant des succursales s'accroît lentement, ainsi que l'on s'en rendra compte par l'examen du tableau suivant, choisi dans la documentation très riche publiée par le Federal Reserve Bulletin:

	Au 3	31 déce	mbre
	1926	1925	1924
Nombre de banques:			_
Total	27.377	28.257	28.996
A succursales	789	786	71.4
Dans la ville du siège seu-		•	
lement	473	466	391
Dans la ville et au dehors .	48	55	
Au dehors sculement	268	265	283
Nombre de succursales :			i
Total	2.777		2.293
Dans la ville du siège	1.928		
En dehors de cette ville	849	835	785
Classification par importance			
du réseau :			
Plus de 10 succursales	50	48	
De 6 à 10 succursales	38	39	
De 3 à 5 succursales	124	118	
2 succursales	131	135	
1 succursale	446	446	

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de l'extension du système des succursales à l'intérieur et en dehors du Federal Reserve System:

•	Classif	iccurs.	Nombre maximum				
Catégories de Banques	Total	1 succ.	2 succ.	De 3 à 5 succurs.	De 6 à 10 succurs.	Plus de 10 succ.	de succ. dirigées par une banque,
Décembre 1926	789 786	446 446	131 135	124 118	38 39	50 48	100 98
Augmentation ou diminution	+ 3		4	+ 6	_ 1	+ 2	<u> </u>
En décembre 1926 : Banques à succursales affiliées : Nationales	141 195 453 394 50	86 78 282 235 41	26 28 77 70 4	13 41 70 66 4	8 18 12 12	8 30 12 11	34 100 45 45 13
Banques privées	9 ·	6	3				2

Mais il convient maintenant d'étudier l'influence du Federal Reserve System sur les banques à succursales.

Auparavant, le système des banques nationales avait trois caractéristiques essentielles: la possibilité de créer un nombre illimité de banques d'émission; l'interdiction de créer des succursales et la circulation de billets gagés par des obligations.

En 1914, le Glass Bill obligea les banques nationales à adhérer au système de réserve; en cas de refus, elles étaient privées dè leur statut national et pouvaient se reconstituer comme State banks. L'immense majorité des banques nationales adhéra au système, et en 1922 on en comptait 8.240 au capital de 1.307 millions de dollars; comme on peut s'en rendre compte.

elles ne constituaient que la minorité du nombre considérable des banques des Etats-Unis.

Les State banks, elles, purent devenir ou non Member banks à leur choix; elles se développèrent beaucoup plus rapidement que les banques nationales, en partie, mais dans une faible partie seulement, parce qu'elles avaient le droit de se constituer un réseau de succursales.

« Depuis l'institution du Federal Reserve System, écrit Van der Gucht, un nombre de plus en plus considérable de banques nationales ont renoncé à leur charte et se sont transformées en banques d'Etat. Du 1^{er} janvier 1918 au 30 juin 1924, 206 banques, ayant chacune un capital de plus de 100.000 dollars, ont quitté le System; ces banques possédaient ensemble

plus de 2.260.000.000 de dollars d'actif, soit plus de 10 p. c. des ressources totales des banques nationales.

"" Le but essentiel de leur constitution en **State**banks était de leur permettre l'ouverture de succursales; de ces 207 banques, 60 étaient établies en Californie, 27 dans l'Etat de New-York, 25 dans l'Ohio et 19 en Pennsylvanie, les quatre Etats où le système des banques à succursales est le plus développé. "

Ajoutons que c'est dans l'Etat de Californie que le régime des succursales est le plus répandu: sur 626 banques, au 31 décembre 1926, 88 possédaient 668 succursales. On comptait 11 banques ayant plus de 10 succursales. Ajoutons que le système se répand rapidement et quatre grandes banques ont créé un réseau très étendu d'agences; ce sont, à Los Angelès: la Pacific Southwest Trust and Savings Bank et la Security Trust and Savings Bank, qui ont respectivement 91 et 39 succursales; à San Francisco: la Bank of Italy et la Mercantile Trust Cy, avec 83 et 55 succursales.

Certaines de ces banques desservent un territoire très étendu: la Bank of Italy est installée dans 50 localités, disséminées sur tout le territoire de la Californie; la Pacific Southwest confine son activité à la région considérée comme économiquement dépendante de Los Angelès.

Les établissements les plus distants de la banquemère sont à mi-chemin entre Los Angelès et San Francisco, par conséquent, à une distance de 250 milles.

Que ce soit au sein ou en dehors du système de la réserve fédérale, la part faite au branch banking est bien faible, on le voit, et les banques nationales sont tout particulièrement désavantagées.

Aussi comprend-on que, dopuis quelques années, elles se sont efforcées d'obtenir une modification de leur statut, égalisant au point de vue des succursales, leurs droits avec ceux des **State banks**.

Un premier pas fut fait dans cette voie en 1922. Le Comptroller of the currency décida que les banques nationales pourraient désormais, sur son autorisation, ouvrir des additionnal offices chargés de recueillir des dépôts et de payer des chèques; ces additionnal offices ne pouvaient être ouverts que dans les limites de la ville où la banque a son siège social et seulement dans les Etats autorisant les State banks à ouvrir des succursales. En 1923, l'attorney general des Etats-Unis admit cette interprétation et un règlement du 25 octobre de la même année constitua, si l'on peut dire, la charte des bureaux auxiliaires.

- Il leur est permis:
- 1º D'accepter des dépôts;
- 2º De payer des chèques;
- 3º De recevoir, pour les transmettre au siège principal, des demandes de prêts.

Ils sont tenus de faire rapport tous les jours à la banque-mère. Mais cette mesure insuffisante n'a pas résolu la question : le système de la réserve fédérale doit s'efforcer d'attirer à lui les grandes state banks ou trust companies qui présentent incontestablement plus de sécurité que les petites institutions nationales, dont une centaine font faillite chaque année. Une seule mesure serait capable d'améliorer à ce point de vue le système bancaire américain : l'adoption d'un régime de banque à succursales, qui se substitueraient rapidement aux innombrables petites banques nationales ou autres. Mais le public, aussi bien que le gouvernement et la majorité des banquiers, sont radicalement hostiles à ce système, et cependant des milliers de ces petites banques indépendantes n'ont même pas 10.000 dollars de capital!

Dans des articles nombreux, on a exposé aux Etats-Unis les dangers d'une substitution d'une succursale d'institution importante à la petite banque qui dessert une localité et, dans les régions rurales surtout, pratique le crédit personnel. « Au Canada, écrit le Bankers Magazine, le petit cultivateur qui désire un prêt s'adresse à l'agent d'une grande banque, dont le siège est probablement à Montréal: démarches, paperasserie, pertes de temps, décision prise au siège social en ne tenant compte que des intérêts de la banque : si l'emprunteur ne peut offrir que sa terre en garantie, le prêt sera probablement refusé. » Aux Etats-Unis, au contraire, il s'adresse familièrement au banquier de son village, son ami, qu'il a connu peut-être sur les bancs de l'école: Hello, John! What is the chance of a loan on the plant? » Pas d'enquête nécessaire, pas de red tape: le banquier connaît la situation, l'honorabilité de son client : le prêt est accordé.

On ne peut cependant oublier que du 1er janvier 1920 au 31 août 1925, 2.391 banques ont fait faillite et que le treizième rapport du Federal Reserve Board (1) a signalé, pour 1926, la faillite de 956 banques, en pleine période de prospérité! Dans l'un et l'autre cas, la majorité des faillites a porté sur des banques peu importantes situées dans des districts agricoles, et tout particulièrement dans les états de Floride, Minnesota, Missouri, Nevada, Texas, Kansas, Oklahoma et Dakota, où il n'existe précisément pas de succursales. On voit, par ailleurs, que le capital moyen des banques faillies est de 30.000 dollars, alors que le capital moyer des banques américaines est de 116.000 dollars. D'ailleurs, en 1926, la plupart des faillites ont été dues à l'avortement, du boom sur les terrains, en Floride. De sorte que, pour reprendre l'exemple un peu familier du Bankers Magazine, il est probable que le banquier rural, John, ne procède pas toujours à une sélection sévère de ses amis qui, par malheur, sont presque toujours, en même temps, ses clients : il est bien difficile, lorsque l'on pratique le crédit personnel, de résister à des entraînements subjectifs. En outre, la petite banque, isolée dans une communauté rurale, ne peut pratiquer la division des risques et reçoit ses moyens d'action, les dépôts, de ceux qui seront atteints par la crise à laquelle elle ne pourra faire face.

On accuse aussi les petites banques de l'Ouest

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 15, du 16 avril 1927, p. 361.

d'avoir octroyé des crédits excessifs et d'avoir favorisé, de 1918 à 1920, la mise en valeur de terres mal situées ou peu productives, prolongeant ainsi, indirectement, la durée de la crise agricole.

Les banques californiennes à succursales éprouvent d'ailleurs certaines difficultés à vaincre la phobie que le public américain manifeste à l'égard des trusts : elles s'efforcent de garder aux succursales le caractère de la home bank: on conserve les mêmes actionnaires, on recrute sur place le personnel, on constitue un comité consultatif local comptant dans son sein les membres de l'ancien conseil d'administration de la banque absorbée.

On reproche aux grandes banques à succursales de mettre aux mains d'un petit nombre de personnes une puissance financière énorme; on soutient également que les grandes banques n'emploieraient leurs succursales qu'à drainer dans les régions rurales les fonds qui y sont indispensables et les transféreraient à New-York, où elles les emploieraient à la spéculation. Ici apparaît une conséquence du mode de culture particulier aux pays neufs : le fait de ne produire sur une ferme qu'un seul produit, le blé, par exemple, et de répéter l'opération pendant des années, ne donne aux fermiers qu'une rentrée annuelle et les oblige à disposer de fonds assez importants pendant la longue période où ils attendent le paiement de la récolte. En Europe, on considère comme naturel, surtout depuis la guerre, que les disponibilités des campagnes viennent activer la production industrielle. C'est que, grâce aux multiples produits obtenus sur une exploitation agricole où, peut-on dire, le marché local fournit des rentrées hebdomadaires par la vente des produits de laiterie, le fermier voit se renouveler sans cesse une partie de son capital circulant, équivalant à son capital d'entretien. Mais même si l'on tient compte du système américain de culture qui est, en partie, commandé par les circonstances, on peut faire sien cet argument du directeur de la Bank of Montreal qui démontrait que les succursales des banques canadiennes établies dans les territoires agricoles de l'Ouest, leur prêtaient plus d'argent qu'elles n'en recevaient. Bien plus, si les petits banquiers des petites villes rurales de l'Ouest des Etats-Unis bénéficient en quelque sorte d'un monopole, au « Canada, de nombreuses localités ont une ou plusieurs agences de grandes banques, alors que leur importance est si minime que sous un régime de home banks, elles ne pourraient avoir une banque propre. »

Une conséquence fâcheuse de l'importance restreinte des banques des Etats-Unis est qu'elles ne peuvent, à elles seules, financer les opérations d'un client important : toute entreprise quelque peu importante s'adresse à une douzaine de banques, d'où résultent des doubles emplois dans le travail administratif, des fraudes sur les garanties, etc.

Du point de vue européen, évidemment, la banque à succursale apparaît comme le seul moyen vraiment moderne de distribuer le crédit harmonieusement, de drainer les dépôts et de répartir les risques.

Une tentative, bien timide du reste, vient d'être faite, par le vote du Mac Fadden Act en discussion au Congrès depuis le 11 février 1924. Nous allons en donner une brève analyse qui, on le verra, traite d'autres points que des succursales des établissements de crédit. D'abord, en vertu de la section XVIII du Mac Fadden Act, les Federal Reserve Banks qui n'avaient été établies en 1913 que pour une durée de vingt ans, reçoivent une charte à durée illimitée, leur dissolution ne pouvant plus être prononcée que par une loi spéciale. De même, les National banks jouiront d'une charte à durée illimitée, alors qu'elles n'en avaient jusqu'à présent reçu une que pour quatre-vingt-dix ans.

» Ensuite, toute une série de mesures sont prévues pour assurer la fusion directe des State banks avec les National banks. Pour faciliter encore cette fusion — ou peut-être même pour empêcher certaines National banks de reprendre leur liberté et de redevenir de simples State banks - le Mac Fadden Act, dans sa section II, élargit la mesure dans laquelle les National banks pouvaient faire le commerce des valeurs mobilières, louer des coffres à la clientèle, détenir une section de caisse d'épargne et agir comme trustees ou en toute autre capacité fiduciaire. De même, dans sa section III, le Mac Fadden Act autorise les National banks à effectuer certaines opérations d'achat d'immeubles qui, jusqu'à présent, ne leur étaient permises que si elles en avaient immédiatement besoin pour assurer la marche de leurs affaires. Enfin — nouvelle concession faite à la fois aux National banks et aux agrariens dont le concours était nécessaire pour assurer le passage du bill — la section XVI étend la durée des prêts hypothécaires faits par les National banks sur des immeubles urbains ou des terres agricoles: l'objet du prêt devra toujours être situé dans le district de la Federal Reserve dont la National bank dépend, et son montant ne devra pas dépasser 50 p. c. de la valeur actuelle du gage, mais les prêts pourront dorénavant être consentis pour une durée de cinq ans.

La section VII, du Mac Fadden Act, rompant avec la règle formelle de l'interdiction de toute succursale décide maintenant que la loi de l'Etat déterminera, pour les National banks comme pour les State banks affiliées, la possibilité d'avoir des sucursales. Les restrictions maintenues par le Mac Fadden Act sont d'ailleurs encore sévères: pour qu'une National bank ait le droit d'ouvrir des succursales, il faut qu'elle soit établie dans une ville d'au moins 25.000 habitants, et le nombre des succursales sera limité à une pour les villes de 50.000 habitants et à deux pour les villes de 100.000 habitants — tout établissement de succursale en dehors de la ville même restant absolument interdit, et le nombre des succursales pour les villes de plus de 100.000 habitants étant placé à la discrétion du Comptroller of the Currency.

Il est à noter d'ailleurs que ces restrictions ne concernent pas les succursales à l'étranger qui restent libres et que par ailleurs les **State banks** actuellement membres du Federal Reserve System ne seront pas tenues de modifier l'organisation de leurs succursales existantes.

Ainsi, les quelques grandes **State banks** affiliées qui possédaient des agences les conserveront et les **National banks** pourront, de leur côté, ouvrir une ou plusieurs succursales dans la ville même où se trouve leur siège principal.

Dans la plupart des cas, la National bank n'aura même pas de succursale dans la ville où se trouve la Federal Reserve Bank dont elle dépend. Ainsi devront rester en vigueur les dispositions de l'Acte de 1913 qui stipule que la Reserve Bank doit prendre à sa charge tous les frais d'envoi des sommes expédiées à ou pour toutes les Member banks, si éloignées soient-elles, pour ne pas favoriser les banques affiliées qui ont leur siège dans la même ville que la Reserve Bank.

Loin donc de transformer complètement le régime en vigueur, le Mac Fadden Act n'apporte, on le voit, que de légères modifications au Federal Reserve Act de 1913. Il convenait cependant d'enregistrer au moins les tendances des plus importantes de ces modifications parce qu'elles prouvent d'abord que le Federal Reserve System souffre encore d'une trop grande rigidité dans le jeu de quelques-uns de ses rouages et ensuite que l'on reconnaît la nécessité de mettre les National banks plus directement en contact avec le public.

LE SYSTEME BANCAIRE DU JAPON (1).

On se souvient des difficultés financières récentes qu'a traversées le Japon; une crise bancaire très aiguë s'était déclanchée par suite de la défaillance de la Maison Suzuki et de la Banque de Taiwan.

La levée du moratorium indiqua que, après quelques semaines de panique, la confiance était revenue. Il reste cependant que l'effondrement rapide du système bancaire japonais, après la chute d'une seule entreprise, indique qu'il y a dans son organisation certains points qui appellent une réforme.

C'est à mettre les principes de cette dernière en lumière que s'appliquait un récent éditorial du *Times*, dont nous allons étudier les traits principaux.

On compte au Japon environ 1.640 banques au capital total de 300.000.000 de livres sterling. Elles peuvent être divisées en trois classes portant les noms un peu arbitraires de banques spéciales, banques ordinaires et banques d'épargne.

Les banques « ordinaires » sont au nombre de 1.500 environ, dont le capital global atteint un peu moins de 250.000.000 de livres sterling. C'est par leur intermédiaire que s'effectuent la majorité des opérations du pays et c'est sur elles qu'a porté, principalement, le choc de la crise récente.

Les lois qui les régissent datent pour la plupart de 1890; elles stipulent que leur ouverture est subordonnée à l'octroi d'une licence; elles doivent fournir semestriellement un rapport sur leur activité et publier, en même temps, un bilan. A tout moment, le ministre des Finances peut faire procéder à un examen de leurs livres. Il peut les obliger à suspendre leurs opérations s'il le juge nécessaire dans l'intérêt général.

Ces établissements n'ont point subi, comme en Belgique, en France, en Allemagne et en Angleterre, les effets de la concentration. Au contraire, ils sont divisés en banques urbaines de première et de seconde classe (avec un taux d'intérêt différent pour chaque classe) et en banques rurales.

Les banques de première classe sont relativement peu nombreuses et leur siège social se trouve à Tokio ou à Osaka. L'une des plus importantes, la « XV° Banque de Tokio » a suspendu ses paiements pendant la crise d'avril.

L'existence d'un nombre trop élevé de banques, possédant un réseau serré d'agences, a conduit à une concurrence acharnée pour recueillir les dépôts. Afin de les attirer, on bonifia des intérêts élevés, tant sur les comptes à vue que sur les comptes à terme. On conçoit sans peine que cette pratique exige un rendement élevé des fonds placés à la disposition des banques, spécialement si l'on tient compte des exigences des actionnaires en matière de dividende. Cette politique risque de détourner les banques des méthodes prudentes d'utilisation de leurs ressources.

Jusqu'à présent, il n'existe aucune limite aux avances qu'une banque peut consentir à un seul client. Des faillites retentissantes de maisons commerciales ont de la sorte entraîné celle de la banque qui leur servait à réaliser leurs opérations financières.

Les relations étroites existant entre les banques et les établissements commerciaux étaient de notoriété courante, mais les déposants ne semblaient pas se rendre compte du danger que courait l'institution de crédit en « mettant tous ses œufs dans le même panier ».

Les périls de ces pratiques ont été mis en lumière lors de la faillite de la Banque de Taiwan (Formose) et de la XVº Banque. Cette dernière était fortement engagée dans les entreprises des Matsukata, dont un parent était un administrateur influent de la banque. Les énormes avances consenties par la Banque de Taiwan aux entreprises du groupe Suzuki sont bien connues et ont déjà été exposées ici-même.

La concentration exagérée d'affaires dans les mains de quelques familles ou sociétés puissantes n'a pas contribué à remédier à cette situation.

En réalité, il n'existe que très peu d'entreprises commerciales d'importance moyenne.

Ceci nous amène à étudier le rôle joué par les banques dans le financement de l'industrie.

Les faillites récentes avaient toutes un trait commun: une partie considérable de l'actif était placée en propriétés irréalisables, dont une partie avait été acquise pendant la période de guerre, à la fin de laquelle on constata une plus-value rapide des terrains. A cause de cette hausse rapide du prix des biens-fonds, les

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 21, du 28 mai 1927, p. 535.

banques ordinaires ont été entraînées à réaliser des opérations du domaine des banques spéciales, notamment des banques hypothécaires et industrielles, qui furent créées expressément pour consentir des prêts à long terme sur hypothèque de terrains, usines, bateaux, mines, etc. La rareté du papier commercial ne permet du reste pas aux banques ordinaires de trouver un aliment suffisant pour leur activité.

Tels sont, d'après le correspondant japonais du Times, les défauts capitaux de cette organisation bancaire. Il faut ajouter que, d'après lui, le contrôle des banques est insuffisant, que le report d'un bilan à l'autre de créances irrécouvrables est généralisé, tant chez les banques que dans les industries; ces dernières, pour faire ressortir des résultats favorables, ont, en outre, contracté la fâcheuse habitude de procéder à des réévaluations d'actif critiquables.

Pour remédier à cette situation, une commission spéciale a élaboré un nouveau statut bancaire qui deviendra loi en janvier prochain. Toutes les banques devront se constituer en sociétés par actions au capital minimum de 100.000 £. Dans certains districts urbains, ce minimum sera porté à 200.000 £.

Chaque année, une proportion donnée des bénéfices devra être mise de côté pour permettre la constitution de réserves égales au montant du capital.

Les administrateurs-délégués et les directeurs ne pourront s'occuper d'autres affaires qu'avec la permission du ministre des Finances.

La loi prévoit encore des limitations quant à l'extension du réseau d'agences.

Comme plus de la moitié des banques ne possèdent pas le capital requis, il leur est accordé un délai de cinq ans pour se mettre en règle avec la loi. On s'attend à ce qu'il en résulte un puissant mouvement de concentration; d'autre part, les grandes banques désireuses de créer de nouvelles succursales seront tentées de reprendre de petits établissements destinés à disparaître et de les transformer en bureaux subordonnés.

Il reste à régler la situation de trente banques ayant actuellement suspendu leurs paiements et détenant 70.000.000 de £ de dépôts. Malgré toute l'assistance que leur apporte la Banque Impériale du Japon, il est douteux que ces établissements, une fois remis sur pied, puissent résister à une nouvelle crise. Il semblerait sage d'en mettre la plupart en liquidation et de reporter toute son attention sur les établissements les plus sains.

RAPPORT

DU TRUSTEE POUR LES OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER ALLEMANDS.

par M. Léon Delacroix, délégué belge à la Commission des Réparations (1).

Depuis la mise en vigueur du Plan des Experts, soit depuis le 1° septembre 1924, la Compagnie allemande a régulièrement fait face à ses obligations. Les recettes ont été supérieures à ce qu'on en pouvait attendre, surtout si l'on tient compte de la crise économique qui a sévi en Allemagne pendant le premier semestre de l'année 1926. La situation de la Compagnie peut être considérée comme satisfaisante à tous égards.

Ainsi qu'elle s'y était engagée, elle a versé à l'Agent des Paiements, pour le compte du Trustee, au cours de la première année (1er septembre 1924-31 août 1925), 200 millions de marks-or, et au cours de la seconde (1er septembre 1925-31 août 1926), 595 millions de marks-or. Pour l'année en cours (1er septembre 1926-31 août 1927), elle effectue mensuellement les versements stipulés, qui atteindront au 31 août prochain 550 millions de marks-or. Ces seuls versements de la Compagnie représentent, pour la deuxième annuité, la moitié, et pour la troisième annuité, le tiers des paiements annuels mis à charge de l'Allemagne par le Plan des Experts.

Aux termes de l'article 3 du § 8 des statuts, les paiements devaient être « effectués par parts égales deux fois par an, à la fin de chaque semestre, conformément aux instructions du Trustee ». Mais depuis un accord conclu le 26 mai 1925, à l'intervention de l'Agent des Paiements, les versements sont effectués anticipativement par mensualités, moyennant une bonification d'intérêts de 6 p. c. l'an, réduite à 5 p. c. l'an par un nouvel accord qui prendra cours le 1° septembre prochain.

Au cours de l'exercice prochain (1° septembre 1927-31 août 1928), qui est considéré par le Plan des Experts comme la première année normale pour le service des obligations, les versements à effectuer par la Compagnie s'élèveront à 660 millions de marks-or.

D'autre part, ainsi qu'il est dit ci-dessus, les recettes de la Compagnie ont largement répondu aux prévisions des auteurs du Plan et des organisateurs de la Compagnie. Elles se sont élevées, au cours du premier exercice de quinze mois (1° octobre 1924 au 31 décembre 1925), à 5.668.682.519 reichsmarks. Au cours du deuxième exercice, de douze mois cette fois, elles ont atteint 4.540.800.763,46 reichsmarks.

Quant au pourcentage des dépenses, les rapports du

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 14, vol. I, du 9 avril 1927, p. 337: Rapport sur la Banque allemande des obligations industrielles.

commissaire général, M. Leverve, accusent un coefficient d'exploitation de 85,56 p. c. pour le premier exercice et de 81,06 pour le second.

Les facultés de trésorerie de la Compagnie se sont, elles aussi, singulièrement améliorées depuis sa constitution. Au début, la Compagnie, qui ne disposait que d'une « réserve d'exploitation » de 756.085.584,72 reichsmarks, reprise de l'ancienne entreprise Deutsche Reichsbahn et constituée en grande partie par des approvisionnements, a estimé qu'elle manquait de réserves liquides et même d'un fonds de roulement suffisant; aussi a-t-elle jugé prudent de se couvrir en se faisant ouvrir dans une banque de New-York un crédit de 15 millions de dollars; mais elle n'a jamais dû se servir de ce crédit et le bilan du premier exercice social révélait déjà la constitution d'une réserve légale de 113.373.650 reichsmarks, d'une réserve spéciale de 150.000.000 et d'un report à nouveau de 153.114.972,26 reichsmarks. A la fin du second exercice, le bilan accuse une réserve légale de 204.189.665,66 reichsmarks, une réserve spéciale de 220.000.000 de reichsmarks, d'une réserve pour le programme de construction de 70.000.000 et d'un report à nouveau de 167.703.054,07 reichsmarks.

Au cours des deux premiers exercices, les dépenses de capital (extension du réseau) se sont élevées à 239 millions pour le premier exercice et 408 millions pour le second, soit au total 647 millions. Il a été pourvu, en 1926, aux dépenses de capital s'élevant à 408 millions pour l'exercice, à concurrence de 372 millions, par des recettes de capital se décomposant comme suit:

A) Solde d'une émission II d'actions de	٠.
préférence en septembre 1925, Rm.	38.000.000,
B) Série III	107.000.000,—
C) Série IV	150.000.000,—
D) Sur le crédit de 100 millions pour	
combattre le chômage	58.000.000,
E) Sur le crédit de 53,313.000 pour	
l'achèvement de lignes	5.700.000,—
F) Contributions d'Etats et Communes	
pour travaux déterminés	13.300.000.—

Total . . . Rm. 372.000.000,-

Le surplus, soit 36 millions, a été liquidé par des disponibilités de trésorerie. Les dépenses d'entretien et de renouvellement normal de la voie et du matériel, ainsi que les dépenses qui ont été considérées comme telles, notamment en 1925, bien qu'elles fussent en réalité des dépenses exceptionnelles d'amélioration, ont été passées par frais généraux. Les réserves considérables indiquées ci-dessus sont liquides, et ainsi qu'il résulte du rapprochement dans le bilan des avoirs en caisse et en banque, des investissements en bons, etc.

En ce qui concerne les tarifs, on se rappelle que quelques semaines avant la cession par la régie allemande de son exploitation à la compagnie actuelle, tous les tarifs avaient été uniformément réduits de 10 p. c. La compagnie a respecté et maintenu cette

réduction, sauf de très légères exceptions nécessitées par des besoins nouveaux pour faire face à des augmentations du barème du personnel. De nouvelles réductions de tarifs spéciaux ont été consenties lorsqu'elles étaient justifiées par les besoins de l'économie allemande.

Le personnel qui, en 1913, s'élevait au chiffre de 692.714 agents, atteignait le chiffre de 1.009.420 le 1^{er} octobre 1923; il était ramené en mars 1926 à 693.031 agents et en septembre 1926 à 656.154 agents permanents (indépendamment de 68.462 ouvriers temporaires engagés pour des travaux spéciaux).

Dans l'ensemble, les événements qui se sont déroulés depuis l'élaboration du plan des experts attestent que la Compagnie Allemande des Chemins de fer est en progrès constant et que son exploitation est consolidée.

Parallèlement, le crédit de la compagnie s'est fortifié. Aux termes du § 5 des statuts, la compagnie devait remettre au Reich le quart du produit de l'émission des actions de préférence dont la création était prévue à concurrence de 2 milliards de marks-or, et spécialement le produit de l'émission des premières tranches à concurrence d'une valeur nominale de 500 millions. Le Reich, en septembre 1925, a accepté, pour libérer la compagnie de cette obligation, de prendre lui-même des actions de préférence pour une valeur nominale de 500 millions. De même en septembre 1925, le Reich s'est déclaré souscripteur d'actions de préférence pour une valeur nominale de 124 millions et en mars 1926 pour 107 millions. Enfin, en juin 1926, le marché intérieur allemand a absorbé pour 150 millions d'actions de préférence, lesquelles, émises à 92 p. c., cotent actuellement 105 p. c. Il est intéressant de constater le succès de ces actions dont le service est légalement postposé au service des oblitions.

Enfin, le crédit de l'Allemagne s'est progressivement amélioré depuis l'application du plan, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi qu'il résulte d'ailleurs du tableau ci-dessous:

Voir tableau page 34.

Toutefois, le rapport des experts avait prévu que la mobilisation des créances de réparations ne pourrait pas être précipitée, qu'elle serait l'œuvre du temps et qu'elle ne pourrait être réalisée qu'après une expérience des réformes à introduire dans la constitution économique et financière de l'Allemagne. L'annuité 1927-1928 seulement est considérée par le plan commo une année normale (p. 21) au point de vue du service des obligations. Cet exercice est, en effet, pour la première fois grevé d'une charge qui permet de faire face au paiement intégral de l'intérêt et de l'amortissement des 11 milliards d'obligations (660 millions de marks-or).

Aux termes de l'article 13 des statuts de la Deutsche Reichsbahn Gesellschaft « ... à la fin de chaque période de deux exercices, trois membres de chacun des deux groupes constitués d'un côté par les délégués du gouvernement... de l'autre côté par les délégués du

EMPRUNTS	Date d'émission	Taux d'émission	Dernière cote le 14-5-1927	Pourcentage du rendement
Emprunt extérieur allemand 7 %: A New-York A Londres A Amsterdam A Zurich (fr. suisses) A Zurich (livres sterling) Emprunt de l'Etat prussien 6 ½ %: A New-York Emprunt de l'Etat bavarois 6 ½ %: A New-York Emprunt de l'Etat de Hambourg 6 %: A New-York Londres Viag 6 ½ %: A New-York Rentenbank Kreditanstalt 7 %: A New-York	Oct. 1924 " " " " " " " " " " " " " " " " " "	92 92 92 92 92 95 95 92 3/4 91 3/4 93 1/2 97 1/2	106 3/4 104 7/8* 105 1/4 106,05 103,90 98 7/8 99 1/2 97 3/4 102* 96 1/4	6,56 6,67 6,65 6,60 6,74 6,57 6,53 6,14 5,88 6,75 6,80

^(*) Cote du 13 mai 1927.

trustee, cesseront de faire partie du conseil (d'administration) ». En conséquence, le conseil a procédé, le 24 novembre 1926, au tirage au sort de trois membres nommés par le gouvernement et de trois membres nommés par le trustee. Le sort a désigné dans le premier groupe, M. Luther, M. von Batocki et M. von Siemens, et dans le second groupe: M. Bergmann, M. Jadot et M. von Miller. Le gouvernement du Reich a renouvelé le mandat de ses délégués sortants le 3 décembre 1926, et le trustee a agi de même le 11 février 1927.

Le trustee, à qui la mission est confiée de veiller à la conservation de l'intégrité du domaine de la compagnie, domaine qui constitue partiellement le gage des obligations, a été à diverses reprises appelé par l'unanimité du conseil d'administration a donner son approbation à des cessions de parcelles de terrain, d'anciens bâtiments et autres dépendances faisant

partie de ce domaine. Ces aliénations ont été le plus souvent opérées sous la forme d'échanges, et ces opérations ont été approuvées après que leur caractère avantageux eût pu être vérifié et reconnu dans chaque cas.

En conclusion, une expérience de deux années et demie d'une administration prudente de la Compagnie Allemande des Chemins de fer permet de constater avec satisfaction l'évolution continue de son exploitation ferroviaire, qui constitue un facteur essentiel du développement régulier du plan des experts.

Un effort soutenu d'entente et de collaboration a seul permis d'atteindre ces résultats; il n'est pas téméraire d'affirmer que quand sonnera l'heure d'une mobilisation partielle des créances de réparations, le même esprit d'entente facilitera le succès des émis sions prévues des obligations de la Deutsche Reichs bahn Gesellschaft.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'EXPANSION DU CREDIT AU BRESIL.

Il manque encore à l'organisation bancaire du Brésil de pouvoir s'appuyer sur une institution centrale indépendante, chargée de régulariser les mouvements du crédit.

Il est vrai qu'en 1920, la Banque du Brésil a créé, en son sein, un département de réescompte (Carteira de Redescontos) qui, pendant deux ans, a fonctionné à la satisfaction générale. Pendant cette période, le pays n'a eu à souffrir d'aucune de ces crises monétaires qui l'affectent généralement entre deux récoltes de café.

En 1923, au cours de la réorganisation de la Banque du Brésil, le service de réescompte reçut une extension nouvelle, mais par suite des besoins financiers du gou vernement et de l'introduction d'une politique de déflation, les réescomptes se heurtèrent à de telles difficultés que l'on cessa de les considérer comme une opération normale. Le taux de réescompte qui avait été de 5 p. c. pendant les deux premières années, passe, par de rapides étapes à 12 p. c.

La situation que le Conseil de la Banque du Brésil doit régler en ce moment présente des difficultés considérables: il désire ranimer sa pratique des réescomptes et, en même temps, il se voit contraint de repousser toutes mesures susceptibles d'augmenter la circulation.

* * *****

L'absence d'un organisme de réescompte ayant une activité normale, oblige les banques brésiliennes à ne compter que sur leurs propres ressources et, de ce fait, elles doivent conserver une encaisse qui va jusqu'à 30 p. c. et 50 p. c. de leurs engagements à court terme. Le coût réel des dépôts en banque n'est pas inférieur à 6 p. c.

Ce taux élevé, et la menace constante de crise qui pèse sur les banques brésiliennes par suite de l'absence d'une organisation coordonnée, entraîne la cherté du crédit commercial. Son coût en fait, varie de 10 p. c. à 12 p. c. et, en 1925, les plus importants établissements bancaires étrangers fixés au Brésil comptaient 18 p. c.

Malgré ces circonstances défavorables, le volume des affaires de banque s'est développé considérablement au cours de ces dernières années, et surtout au profit des banques indigènes.

Celles-ci se trouvent placées sur un pied d'égalité absolue avec les banques étrangères, qui, jusqu'en 1920, jouaient un rôle prépondérant sur le marché de l'argent.

Mais l'augmentation de capital de la Banque du Brésil et la création, en son sein, d'un département de réescompte, placèrent brusquement cet établissement de crédit à la tête de toutes les banques opérant au Brésil. D'autres banques brésiliennes procédaient à leur tour à des augmentations de capital et, actuelle ment, elles dominent le mouvement bancaire du pays.

Deux banques ont un capital de 100.000 contos de reis (2.500.000 livres sterling); ce sont: la Banque du Brésil, fondée il y a cent ans et dont les réserves dépassent 3.000.000 de livres sterling, et la Banco Commercial do Estado de São Paulo, fondée il y a quinze ans et dont les réserves atteignent 1.000.000 de livres sterling.

Les bénéfices réalisés par les banques sont élevés; la Banque du Brésil et la Banco Commercial do Estado de São Paulo distribuent 20 p. c. à leurs actionnaires. La Banco do Commercio e Industria de São Paulo a distribué un dividende de 4 p. c. pour le semestre écoulé.

A São Paulo, les opérations bancaires comportent principalement l'escompte de traites des planteurs de café sur les maisons de commission. Les délais vont de trente à cent et vingt jours. Les banques pratiquent également l'escompte de traites commerciales et industrielles ordinaires que des entreprises sont obligées par la loi de tirer sur leurs clients.

Le crédit agricole pratiqué à l'intérieur du pays ne

correspond pas aux besoins de la production et les banques de dépôts doivent consentir des avances qui, théoriquement, ne peuvent dépasser six mois, mais en réalité se prolongent un an, soit d'une récolte à l'autre.

Malgré ces difficultés et les lacunes de son organisation, le système bancaire brésilien se développe. Le nouveau président du Gouvernement fédéral est un partisan déclaré d'une institution centrale capable d'assurer le réescompte des banques. On peut s'attendre à d'intéressantes réformes dans ce sens.

LA REFORME MONETAIRE DE L'ESTHONIE (1).

Sous les auspices de la Société des Nations a été conclu à Londres, avec un groupe de la « British Foreign Colonial Corporation », de la « Midland Bank » et de la « Royal Bank of Scotland », un emprunt esthonien 7 p. c. de 1.510.000 £, dont le produit comporte 1.350.000 £. La durée de l'emprunt est de 40 ans et le cours d'émission, 94.

L'émission de cet emprunt extérieur fait partie du plan de réforme monétaire, en vue d'établir une monnaie à base-or. La couronne (=la couronne scandinave) à 100 « sent » sera introduite effectivement au début de l'année prochaine. Le mark esthonien étant stabilisé à raison de 100 Marks E. = 1 couronne, le passage de l'ancienne unité à la nouvelle se fera sans trop de difficultés.

Les éléments de la réforme monétaire ont été établis avec le concours de l'expert envoyé en Esthonie par la Société des Nations, Sir Walter Williamson, et approuvés par le Conseil de la Ligue.

La garantie de l'emprunt comporte le produit des droits d'accise sur le tabac, la bière et les allumettes.

M. Williamson a été désigné comme conseiller de l' « Eesti Pank », qui va être réorganisée.

LES EMISSIONS

DU PREMIER TRIMESTRE 1927 EN FRANCE (2)

Le Moniteur des Intérêts Matériels résume comme suit les résultats concernant les émissions réalisées en France en janvier, février et mars 1927, que publie le Bulletin de la Statistique générale de la France :

I. Emissions de sociétés françaises annoncées au Bulletin des Annonces légales (capital nominal en millions de francs): pêche, forêts, agriculture, 34,1; alimentation, 52; mines et carrières, 46,5; pétrole, 19.8; gaz, 38,5; autres industries chimiques, 59,7; caout-

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 14, du 9 avril 1927, p. 341.

⁽²⁾ Cfr. Bulletin nº 14, du 9 avril 1927, p. 343.

chouc, 1,2; papier, imprimerie, 9,9; textiles, 19,3; travail des étoffes, plumes, crins, 1,4; construction, travaux publics, 13,1; cuirs et peaux, 6,2; industrie du bois, 14,8; travail des métaux ordinaires, 122,1; énergie électrique, 278; terres et pierres à feu, 62,2; transports par terre et par air, 124,3; commerce, 267,5; sociétés immobilières et banques, 141,9; assurances, 1; divers, 5,4; soit au total: 1.317,9.

II. Emissions non soumises à la formalité de l'annonce: obligations de chemins de fer, 1.028 millions; émissions du Trésor (remboursements déduits), 1.233 millions; obligations des chemins de fer de l'Etat, 395 millions; émissions des villes, départements et colonies, 488 millions.

En ce qui concerne les sociétés françaises seules, il a été émis : en janvier, pour 193,6 millions d'actions et 201,2 millions d'obligations par 64 sociétés anciennes et pour 31,4 millions d'actions par 19 sociétés nouvelles; en février, pour 169,6 millions de francs d'actions et 18,7 millions de francs d'obligations par 48 sociétés anciennes et 62,8 millions d'actions par 22 sociétés nouvelles; en mars, pour 351,3 millions de francs d'actions et 182,1 millions d'obligations par 64 sociétés anciennes et 107,5 millions d'actions par 25 sociétés nouvelles.

Enfin, les actions d'apport et émissions réservées ont figuré aux annonces pour 7,0 millions en janvier, 10,5 millions en février et 27,3 millions en mars, et les insertions pour cotations pour 88,6 millions en janvier, 152,3 millions en février et 109,2 millions en mars.

STATISTIQUE SUR LES SOCIETES ANONYMES EN ALLEMAGNE.

De statistiques officielles, récemment publiées sur les modifications apportées en 1926 dans le nombre et le capital des société anonymes en Allemagne, nous extrayons ce qui suit:

A la fin de 1926, il existait en Allemagne: 12.343 sociétés avec un capital de 20.008.142.000 R. M. d'actions de capital et 646.615.000 R. M. d'actions privilégiées, tandis qu'en décembre 1925 on comptait 13.010 sociétés avec un capital de 18.673.554.000 R. M. d'actions de capital et 447.305.000 R. M. d'actions privilégiées.

Ne figurent pas dans ces chiffres 1.228 sociétés qui n'ont pas encore transformé en reichsmarks leur capital-actions toujours libellé en marks-papier.

La comparaison de ces données permet de voir qu'en 1926 le nombre des sociétés a diminué de 667 unités alors que les capitaux investis ont augmenté de un milliard et demi de R. M.: modifications qu'expliquent les nombreuses concentrations opérées dans l'industrie allemande.

LES ETATS DE SITUATION DES BANQUES ALLEMANDES.

Toutes les banques allemandes qui dressent un état de situation bimestriel ont été invitées par la Reichsbank à le compléter par des renseignements plus détaillés à l'usage exclusif de la Banque d'émission. Les états de situation actuels donnent:

Les avances en report;

Les prêts sur titres;

Les débiteurs en comptes courants garantis;

Les débiteurs et effets non garantis.

Dorénavant, les états feront la distinction entre les engagements en monnaie allemande et en devises étrangères. Ils feront également connaître les devises étrangères acquises par la banque, en suite de l'achat, de l'escompte ou de la remise en garantie d'effets tirés sur des nationaux allemands et échéant à une date postérieure à celle de la confection de l'état. Enfin, ce dernier comprendra un relevé des exigibilités étrangères: dépôts chez des banquiers étrangers, billets de banque étrangers, effets et chèques, titres étrangers, participations, etc.

Ces renseignements sont facultatifs, mais la Reichsbank considère que la plupart des banques se conformeront à son désir.

LA CONCURRENCE DES BANQUIERS INTER-NATIONAUX POUR LA SOUMISSION DES EMPRUNTS ETRANGERS.

Nous avons signalé précédemment (1) que la concurrence entre banquiers pour la prise ferme d'emprunts étrangers devient plus vive chaque jour et que cette rivalité s'exerce surtout entre maisons américaines.

Le Financial Times, du 20 juin, signale que le Comité national de l'emprunt colombien a reçu au sujet de cet emprunt des propositions de huit groupes différents, qui sont:

- 1º Kissel Kinnicut;
- 2° Blair and C°, the Equitable trust Cy and the Chase Securities Corporation;
- 3º L'International group (banquiers anglais, hollandais, suédois et américains) sous la direction de Lazard Bros:
- 4° Dillon, Read and C° et la Guaranty Trust Cy of New-York;
 - 5° Un groupe de banquiers espagnols;
- 6° Harris Faber, de Boston, et The First National Bank;
 - 7º Un groupe anglais;
 - 8° New-York Central Union Trust.

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 23, vol. I, du 11 juin 1927, p. 588.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES GENÉRALES

LE COMMERCE EXTERIEUR

DE LA GRANDE-BRETAGNE (1).

Les chiffres du commerce extérieur de l'Angleterre pendant le mois de mai, comparés à ceux d'avril et à ceux de mai 1926, marquent une amélioration considérable.

Les importations, qui se sont élevées à 96.394.379 £, dépassent de 15.185.792 £ le chiffre de mai 1926, mais sont inférieures de 4.356.537 £ au total du mois d'avril.

Les exportations ont atteint une valeur de 63.275.874 livres sterling; elles ont dépassé de 17.511.903 £ le chiffre correspondant de l'année dernière et de 10.665.827 £ celui d'avril.

Les réexportations sont également en progrès: le chiffre de 12.350.622 £ marque une augmentation de 4.817.950 £ sur celui de mai 1926 et de 536.504 £ sur le total du mois d'avril.

Les statistiques des cinq premiers mois de l'année sont moins favorables: on note une diminution de 1.747.891 £ des exportations et de 241.604 des réexportations, alors que les importations se sont accrues d'une valeur de 12.902.194 £.

Les exportations et réexportations se sont notablement améliorées pendant le mois de mai, étant donné que, pour les dernières, par exemple, le total des quatre premiers mois était inférieur de plus de 5 millions de livres sterling au chiffre correspondant de l'année précédente.

Les chiffres du commerce extérieur de l'Angleterre, pendant les cinq premiers mois de l'année, sont les suivants: importations, 518.037.620 £; exportations, 286.359.315 £; réexportations, 55.604.044 £.

Les principaux articles dont l'importation a augmenté depuis l'année dernière sont les suivants:

Parmi les articles exportés, les produits manufacturés ou demi-finis ont subi une augmentation de 11.181.505 £ par comparaison avec le chiffre de mai 1926. Les principaux articles dont l'exportation a augmenté sont donnés ci-dessous:

Fer, acier et leurs produ	aits							£	2.024.760
Machines									1.420.709
Fil et articles en coton									2.103.930
Fil et articles en laine.									1.187.247
Véhicules, y compris les	loc	on	ot	ive	s,	na	vii	es	

 18.929.604 tonnes au cours de la période correspondante de 1926 et 22.114.598 tonnes en 1925. 4.802.805 tonnes ont été exportées en mai, contre 1.448.368 tonnes l'année dernière (pendant la grève) et 4.652.464 tonnes en 1925.

L'embargo mis par la France sur les importations de charbon n'a pas encore fait sentir ses effets; il est à prévoir, à moins qu'intervienne une entente, que les chiffres des mois à venir subiront une diminution considérable. En mai, la Grande-Bretagne a exporté en France 834.796 tonnes de charbon, d'une valeur de 761.850 £; pour les cinq premiers mois de l'année, ces chiffres sont respectivement 4.073.603 tonnes et 3.768.316 livres sterling.

Les exportations de fer, d'acier et de leurs produits, pendant les cinq premiers mois de l'année, sont évaluées à 28.057.116 £; en mai, elles ont atteint la valeur de 6.852.912 £, contre 4.828.437 £ l'année dernière et 5.937.437 £ en mai 1925.

Les importations de caoutchouc de tous genres se sont élevées au montant de 2.077.958 £, chiffre qui diffère très peu de celui de mai 1926; pour les cinq mois, le total est de 12.411.753 £, soit environ 4.500.000 livres sterling de moins que l'année dernière. Ce fait est dû, évidemment, à la mise en vigueur du plan de restriction. Quant aux importations de caoutchouc, elles ont atteint, pour les cinq premiers mois, la valeur de 5.251.785 £. Mais il importe de tenir compte, en considérant les statistiques, des fluctuations des prix.

Le progrès des exportations de fils et produits de coton montre qu'une légère amélioration s'est manifestée dans la situation industrielle du Lancashire. Le chiffre de ces exportations a atteint, en mai, une valeur de 13.712.972 livres sterling, contre 11.609.042 livres sterling l'année dernière et 17.147.119 livres sterling en mai 1925. Le total des cinq premiers mois s'élève, cette année, à 61.209.800 livres sterling, contre 69,627,295 livres sterling pendant la période correspondante de 1926 et 89.523.891 livres sterling en 1925.

La comparaison entre les chiffres de mai de cette année et ceux du même mois en 1926 n'est pas concluante: le mois de mai de l'année dernière a vu re dérouler la grève générale et comprenait, en outre, la Pentecôte; il n'est donc pas étonnant que le chiffre d'affaires se soit accru cette année. Mais d'autres indices dénotent nettement une amélioration. Au mois de mai, les importations étaient inférieures à celles d'avril et les exportations avaient réalisé un sérieux progrès. Si, afin de mettre en jeu des influences saisonnières qui se correspondent et d'établir la comparaison le plus exactement possible, on choisit comme base le mois de mai 1925, il ressort que la diminution de valeur des importations a été beaucoup plus importante que la régression des exportations. On peut dire que le commerce tend à l'équilibre. Le fait que l'An-

⁽¹⁾ Cfr. Bulletin nº 4, du 29 janvier 1927, p. 99.

gleterre a fourni moins de marchandises au dehors qu'auparavant peut être dû, en partie, à un effort d'économie réalisé à l'étranger.

Le déficit de la balance commerciale, qui se chiffrait à 25.563.200 livres sterling en mai 1925 et à 27.911.900 livres sterling en 1926, a été réduit à 20.767.900 livres sterling au mois de mai de cette année. L'une des causes principales de ce mouvement est le charbon. Il est à prévoir que la situation continuera à s'améliorer, le charbon remplissant un double rôle: celui de niveler les importations et d'accroître les exportations. Il a été vendu à l'étranger pour 4.407.700 livres sterling de charbon au mois de mai; cette somme, inférieure de 391.000 livres sterling au chiffre correspondant de 1925, surpasse de 3.015.300 livres sterling celui de 1926. Toutefois, pour les cinq premiers mois, les achats de charbon à l'étranger dépassent encore de 6.482.900 livres sterling le montant qui correspond à la même période en 1926; ce fait peut être attribué à l'exécution de contrats à long terme.

LA PRODUCTION ALLEMANDE D'ELECTRICITE EN 1926.

L'Union des Producteurs d'électricité allemands, qui groupe la presque totalité des usines productrices d'énergie, a tenu récemment son assemblée annuelle, au cours de laquelle quelques chiffres ont été fournis sur l'extension de cette branche de la production allemande.

La puissance totale des usines est passée de 5 millions de Kw. à la fin de 1925 à 5,7 millions à fin 1926, en augmentation de 13,7 p. c.

Ce progrès est jugé très satisfaisant, étant donné la dépression industrielle traversée par l'Allemagne pendant la dernière année. Toutefois, on a pu noter un redressement très sensible de la consommation industrielle pendant les derniers mois de 1926, si bien que la consommation annuelle s'est élevée de 11,7 milliards de Kwh. à 12,1 milliards, en augmentation de 4 p. c. Mais la puissance de production s'étant développée dans de plus fortes proportions, le coefficient d'utilisation des usines s'est abaissé de 9 p. c.

A l'inverse de la consommation industrielle, la consommation domestique a suivi en 1926, une progression assez forte pour atténuer dans de sensibles proportions les effets de la crise de débouchés industriels.

REFUS DE CREDITS ALLEMANDS A LA RUSSIE.

Les démarches récentes de M. Tchitcherine à Berlin avaient pour but de persuader les industriels allemands de remplacer le crédit de 10.000.000 de livres sterling que devait accorder à la Russie la Midland Bank.

Jusqu'à présent, le ministre des Finances de la République des Soviets n'a pas rencontré d'écho à ses propositions, le crédit de 300.000.000 de Reichsmarks, précédemment consenti, ayant causé des déceptions. M. Tchitcherine avait également offert de transférer de Londres à Berlin le dépôt d'or de 10.000.000 de livres sterling à condition de permettre à l'Arcos de s'installer à Berlin. Ceci lui a été refusé.

FOURNITURES ALLEMANDES A LA TURQUIE.

Le Gouvernement turc a passé différents contrats avec des entreprises allemandes, belges et suédoises pour la fourniture de matériel de chemin de fer.

Le Financial Times publie les renseignements suivants au sujet des contrats passés avec la firme berlinoise Julius Berger Tief Bau A. G.

Cette dernière doit terminer en quatre ans la construction et l'équipement des lignes Kutahia-Balikasser et Vluvisla-Kaisari.

Le montant de l'opération s'élève à 60.000.000 de Reichsmarks. Un syndicat financier, à la tête duquel se trouve la **Deutsche Orient Bank**, s'occupe de fournir aux constructeurs les crédits nécessaires, par l'escompte de traites du Gouvernement turc, escomptées par la Banque agricole, institution d'Etat. Les 84 traites forment un total de 81.000.000 de Reichsmarks dont 16.000.000 pour les intérêts et 5.000.000 de Reichsmarks de commission au syndicat bancaire. Le Gouvernement turc se réserve la faculté de remplacer les traites par des bons du Trésor, la bonne fin du contrat étant garantie par le produit des droits sur les tabacs, les alcools et les allumettes.

Le syndicat financier a sollicité la garantie de bonne fin du Reich à concurrence de 30.000.000 de Reichsmarks, à prélever sur un total de 175.000.000 de Reichsmarks voté récemment par le Reichstag pour des opérations d'exportation et, notamment, pour des contrats avec des gouvernements étrangers.

DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLO-GATIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

	Nombre de					
Date de publication	faillites	concordats homologués				
1er juillet 1927 Du 1er janvier au 1er juillet 1927	10 262	2 65				

BOURSE DE BRUXELLES.

MARCHE DU CHANGE.

La tension relative du taux de l'argent « on call » qui s'est produite à l'approche de l'échéance de fin de semestre, ne s'est pas atténuée depuis lors. Cette situation moins aisée du marché monétaire a eu une répercussion marquée sur la tendance des changes, tant au comptant qu'à terme. Les offres de devises se sont renouvelées à chaque séance, notamment en dollars et en sterling, provoquant un effritement continu de leurs cours. Le change sur New-York valait il y a huit jours 7,1980. On le trouve aujourd'hui à 7,1920, c'est-à-dire tout près du pair monétaire (7,19193). La livre sterling, ainsi du reste que la plupart des autres devises-or, s'est repliée parallèlement après une courte résistance due à une avance momentanée sur le marché de New-York. Elle abandonna, la semaine passée, le cours de 34,9655, pour s'inscrire sans transition à 34,9425. Elle revint ensuite à 34,95; mais bientôt après, en trois séances, elle fléchit à 34,91 1/4. Le florin s'est fixé à 288,02 1/2, venant de 288,3250; le franc suisse cote 138,35, après 138,58 3/4, et le reichsmark vaut 170,33 3/4, au lieu de 170,525. Les trois devises scandinaves sont également en recul.

A Londres, la peseta s'est montrée plus résistante que durant la huitaine précédente; mais elle ne s'est guère écartée de son dernier niveau, c'est-à-dire de 28,45. La lire italienne a toujours un marché plein d'imprévus. Elle vient de reperdre une grande partie du terrain gagné récemment. Au milieu de la semaine dernière, elle passa d'emblée de 86 à 87 3/4. Après quelques jours de répit à ce nouveau palier, elle s'inscrit à 89,50. Le dollar, après avoir été tour à tour offert et demandé entre 485 9/16 et 485 5/8, s'est avancé brusquement à 485,48.

A Paris, le sterling a répété invariablement le cours de 124,02. Le mouvement spéculatif à la hausse du franc français, qui paraissait avoir pris, il y a quelque temps, une certaine ampleur, semble s'atténuer graduellement.

La prime que cette devise maintient à terme reste stationnaire. Par rapport au belga, elle est toujours d'environ 10 centièmes pour 100 francs français. Par contre, le déport en £ contre belga est tombé à 1/2 centième de belga, et ce parce que, cette fois encore, le marché a travaillé presque contamment dans le même sens. Il fut, en effet, généralement vendeur de sterling au comptant et acheteur à terme. Cette tendance s'explique par la fermeté du taux de l'argent au jour le jour, qui est resté autour de 3 p. c. On a même payé davantage, à plusieurs reprises.

Le taux de l'escompte hors banque ne s'est guère éloigné de 3 7/8 p. c.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La reprise esquissée au cours des séances des 20 au 24 juin ne s'est pas poursuivie durant la dernière semaine boursière qui fut écourtée d'un jour à l'occasion des fêtes commémorant le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Etat Indépendant du Congo.

Le même sentiment de réserve continue à prévaloir de la part des acheteurs. Dans ces conditions, les offres, même réduites, ne trouvant pas de contrepartie, les cours des actions se sont généralement inscrits en réaction sur les cotations précédentes.

Résistant mieux à l'ambiance, les titres à revenu fixe qui retrouvent peu à peu la faveur qu'ils méritent, ont

gardé sensiblement leurs niveaux antérieurs. Au compartiment des rentes, le 6 p. c. Kilo-Moto fait pourtant exception, et des ventes le ramènent de 746,75 à 732,50; il en est de même du 3 p. c. Flandre occidentale qui s'inscrit à 320 venant de 360.

Aux assurances, banques et entreprises immobilières, nous voyons Assurances Générales à 16500 contre 18250, Banque du Congo Belge à 4200 contre 4475, Crédit Général du Congo à 615 contre 655. Crédit Foncier Africain à 1425 contre 1520.

Aux chemins de fer: L'action privilégiée des Chemins de fer Belges, tranche émise en Belgique, s'inscrit à 565 contre 564, tandis que, sans donner lieu à des transactions de quelque importance, le même titre des tranches émises en Hollande et en Suisse cote 580 et 592,50 respectivement. L'action ordinaire Congo cote 2130 contre 2255, capital Congo Supérieur aux Grands Lacs, 1585 contre 1697,50, 6 p. c. privilégiée Chemin de fer Katanga, 1670 contre 1730, fondateur Chemins de fer Réunis, 12225 contre 13125, jouissance Welkenraedt, 13600 contre 13000.

Aux tramways et trusts: 1/10° part de fondat. Compagnie Générale d'Anvers, 782,50 contre 795, capital Compagnie Générale de Buenos-Aires, 890 contre 985, divid. Rosario, 980 contre 1045, 1/100° part de fondateur idem, 5350 contre 5550, part sociale Bangkok, 2150 contre 2320, privilégiée Electricité et Traction, 3550 contre 3990, ordinaire Sidro, 2505 contre 2620, Société Générale Belge d'Entreprises Electriques, 2275 contre 2400, 1/10° part de fondateur idem, 14475 contre 14800, fondateur Railways et Electricité, 4990 contre 5350, Transports et Entreprises Industrielles (Sofina), 36500 contre 38400.

Aux gaz et électricité: Part sociale Auxiliaire d'Electricité, 2250 contre 2350, Eclairage et Chauffage par le Gaz, 5950 contre 6290, ordinaire Electricité de Las Palmas, 9750 contre 10400, capital Electricité de Rosario, 2575 contre 2725, ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie, 12150 contre 12675.

Aux industries métallurgiques: Ougrée-Marihaye, 2480 contre 2530, Forges de la Providence, 5100 contre 5225.

Aux fours à coke: Fondateur Fours à Coke (Système Lecocq), 7775 contre 8100.

Aux charbonnages: Bonnier, 3865 contre 4050, Fontaine-l'Evêque, 3525 contre 3750, Levant du Flénu, 6425 contre 6750, Produits au Flénu, 4010 contre 4300, part sociale Wérister, 4700 contre 4500.

Aux glaceries et verreries: Auvelais, 20150, contre 19850, Germania, 11200 contre 11400, privilégiée Bennert-Bivort, 767,50 contre 797,50, Mariemont, 2245 contre 2310.

Aux industries de la construction: Privilég. Ciments Portland Artificiels Buda, 985 contre 1100, ordinaire Ciments de Visé, 4290 contre 4375, privilégiée Tuileries du Pottelberg, 1950 contre 1550.

Aux textiles, plus fermes, nous pointons: Dividende Etablissements Gratry, 11200 contre 11000, Linière des Flandres, 1870 contre 1660, fondateur Soie Artificielle d'Obourg, 1550 contre 1450.

Aux produits chimiques: Fondateur Industries Chimiques, 3080 contre 3380, privilégiée La Métallo-Chimique, 580 contre 670.

Aux coloniales et caoutchoutières: Capital Auxiliaire des Chemins de fer Grands Lacs, 1195 contre 1290,

part de fondateur idem, 13525 contre 14950, Congo pour le Commerce et l'Industrie, 5450 contre 5625, Produits du Congo, 1595 contre 1670, dividende Zambèze, 800 contre 925, fondateur Hallet, 9200 contre 10000, fondateur Huileries de Sumatra, 4975 contre 5500, Telok-Dalam, 3745 contre 3850.

Aux industries diverses: 1/9° act. ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 4760 contre 5200, part sociale Englebert, 4530 contre 5030, capital Imprégnation des Bois, 3600 contre 3430, Papeteries Delcroix, 7910 contre 8025, dividende Nafta, 3105 contre 3430, capital Pétrofina, 1420 contre 1505.

Aux actions étrangères: Dahlbusch (Mk 100), 1190 contre 1250, Gelsenkirschener Bergwerks, 5525 contre 5755, Nitrate Railways, 935 contre 830, Crédit Foncier de Santa-Fé, 5100 contre 5400, dividende Cairo Electricité et Railways Héliopolis, 10750 contre 11400, fondateur Economiques du Nord, 7950 contre 8900, fondateur

Exploitations Indes orientales, 25550 contre 27100, capital Huileries de Deli, 6650 contre 6950, fondateur Mopoli, 29975 contre 31975, Soengei-Lipoet Cultuur, 3300 contre 3450.

Terme.

Au terme, le recul des cours s'est encore accentué: Aljustrel termine à 603 3/4 contre 627 1/2, Barselona Traction, 1725 contre 1775, Brazilian, 5630 contre 5765, capital Buenos-Ayres, 891 1/4 contre 920, dividende idem, 867 1/2 contre 890, capital Tramways de Constantinople, 1100 contre 1140, dividende idem, 1065 contre 1100, Mexico Tramw. 850 contre 910, privilégiée Sidro, 2525 contre 2610, ordinaire idem, 2525 contre 2575, Soengei-Lipoet, 3225 contre 3385.

Toutefois, nous pointons: Nitrate Railway à 890 contre 857 1/2, Prince Henri à 2700 contre 2575, Soie de Tubize à 887 1/2 contre 833 3/4.

Le 5 juillet 1927.

Rendement de quelques fonds d'Etat belges et congolais.

	Rente 3 p. 2° sé impôt 2	c. rie	Restau Natio 1919, 5 net d'in	nale 5 p. c.	Conso 1 921, (impôt :	p. c.	Congo · 4 p. impôt 2	c.	Congo 4 p. net d'ii	c.	rembo par	rieur à p 920, 5 p. purs. en 750/500 t d'impé	e. 75 ans) fr.	5 p. c., rembe par 300	titres dours. en	90 ans vec lots
DATES	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rend. cu égard au cours seul	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul	Rend. en tenant compte des primes et lots
3 janv. 1924 1 juillet 1924 5 janvier 1925 1 juillet 1925 4 janvier 1926 1 juillet 1926 4 janvier 1927 1 février 1927 2 mars 1927 1 avril 1927 2 mai 1927 1 juin 1927 4 juillet 1927	50,50 56,— 50,50 50,50 38,— 41.— 54,50 59,50 57,50 57,— 56,25 56,50	5,82 5,25 5,82 5,82 7,74 7,17 5,39 4,94 5,11 5,16 5,16 5,23 5,23	73,40 78,— 72,25 69,75 56,— 53,— 74,50 75,— 78,— 77,50 80,21 79,25 78,25	6,81 6,41 6,92 7,17 8,93 9,43 6,71 6,67 6,41 6,45 6,23 6,31 6,39	90,— 91,— 86,— 79,95 65,— 58,05 85,50 92,25 88,— 89,50 89,— 88.—	6,53 6,46 6,84 7,35 9,05 10,13 6,88 6,37 6,68 6,57 6,61 6,68 6,57	59,— 60,— 56,80 56,05 54,50 43,50 61,75 60,— 59,— 57,10 58,— 62,90	6,64 6,53 6,90 6,99 7,19 9,01 6,94 6,35 6,53 6,64 6,87 6,76 6,23	64,— 67,— 61,— 63,85 62.— 53,10 66,— 70,— 62,05 67,40 68,50 67,90 65,—	6,25 5,97 6,56 6,26 6,45 7,53 6,06 5,71 6,45 5,93 5,84 5,89 6,15	400,— 421,— 394,— 370,— 320,— 275,— 400,— 384,50 420,50 420,— 416,—	6,25 5,94 6,35 6,76 7,81 9,09 6,25 5,75 6,41 6,50 5,95 5,95 6,01	6,85 6,50 7,— 7,45 8,65 10,15 6,90 6,30 7,10 7,20 6,57 6,57 6,65	201,— 229,— 217,— 213,— 162,75 146,— 197,50 190,— 193,— 196,— 198,— 217,50	6,22 5,46 5,76 5,87 7,68 8,56 6,33 5,75 6,58 6,47 6,38 6,31 5,75	7,12 6,20 6,57 6,70 8,80 7,22 6,55 7,50 7,40 7,30 7,20 6,55

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

	de B.)	de B.) Taux « hors banqu			ı call »		
DATES - 1927	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com-	marché
30 juin	5,— 5,— 5,— 5,— 5,— 5,—	5,50 5,50 5,50 5,50 5,50 5,50	6,50 6,50 6,50 6,50 6,50 6,50	4,— 4,— 4,— 4,— 3 7/8 3 7/8	4,5 4,5 4,5 4,5 4,5 4,5	2,75 3,— 2,75 2,75 3,— 3,—	3,— 3,— 2,75 3,— 3,25 3,25

Taux des reports) sur les valeurs au comptant 8 1/2 % (aisse générale de Reports)) sur les valeurs à terme 9 %

II. - Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Comp ^{te} à vue	de quin- zaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôt à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale Banque de Bruxelles Caisse de Reports Soc. Nat. Cr. Industrie. Caisse d'Epargne	2,— 2,— 2,— — 4 (1)	4,50 4,25 4,87 —	4,25 — — —	4,75 4,50 4,75 —	4,75 4,50 4,75 4,75	4,75 5,— 5,25	5,50 5,50 —	5,50 6,—	6,—	6,-

(1) 4 p. c. jusque 20.000 francs, 3 p. c. pour le surplus.

III. — Marché des changes à terme.

DATES		R	eport (R) o	u déport (1)) exprimés	s en belgas		
1927	Pour	1 £	Pour 100 fr. fr.			1 \$	Pour 100 florins	
·	pour 3 mois	pour 1 mois	pour 3 mois	pour 1 mois	pour 3 mois	pour 1 mois	pour 3 mois	pour 1 mois
30 juin	D 0,018 D 0,015 D 0,014 D 0,014 D 0,007 D 0,007	D 0,004 D 0,003	R 0,105 R 0,105 R 0,105 R 0,105 R 0,120 R 0,1225 R 0,12625	R 0,0475 R 0,044 R 0,0475 R 0,045 R 0,0475 R 0,045	D 0,001 D 0,001 D 0,0015 R 0,001 R 0,0005 R 0,0015	D 0,0005 D 0,0005 D 0,0005 R 0,0005 R 0,001 R 0,0005	D 0,10 D 0,10 D 0,15 pair R 0,15 R 0,15	D 0,05 D 0,05 D 0,05 pair R 0,05 R 0,05

IV. — Rendement, d'après les cours de la Bourse, de quelques fonds nationaux consolidés.

DATES		3 %, 2° série et 2 %)	1919	on nationale , 5 % 'impôt)	Consolidé 1921, 6 % (impôt 2 %)		
1927	Cours (1)	Taux effectif ¢orrespondant	Cours (1)	Taux effectif correspondant	Cours (1)	Taux effectif correspondant	
29 juin	56,50 57,— 57,—	5,20 % 5,16 % 5,16 %	78,25 	6,39 % — 6.39 % 6,36 %	89,50 90,15	6,57 % 	

(1) Intérêts non compris dans le cours.

ACTIVITE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs). 1º Ensemble.

MOIS .	Rec	ettes	Dépe	enses	Excé	dent		ficient oitation
Octobre Novembre Occembre anvier 'évrier Iars	1925-26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27
Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril	148.488 145.759 132.429 133.149 139.385 138.672 156.096	208.528 236.988 230.646 242.324 227.005 213.184 238.077 243.483 recettes (6	121.643 163.780 118.397 	157.479 167.092 165.179 178.188 201.297 201.873 223.116 208.766 res pour le	26.845 — 18.000 + 14.000 — 6.626 3.530 15.951 es derniers	51.049 68.896 65.467 64.136 25.707 11.311 14.961 34.717 mois).	81,9 114,3 91,6 ————————————————————————————————————	75,52 70,50 71,62 73,53 88.68 94,68 93,76 85,74
MOIS	Voyageurs		Marchandises			duits dinaires	Enso	emble
٠.	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27
Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai	45.267 37.068 32.673 33.164 35.875 30.926 33.881 39.371 43.312	57.735 50.879 42.565 *65.078 49.839 43.297 49.299 58.106 55.802	100.162 105.672 97.115 97.002 98.038 99.874 113.042 106.899 103.753	147 061 181.192 183.416 171.657 171.120 165.137 183.416 179.093 171.042	3.059 3.019 2.641 2.983 5.472 5.872 9.173 7.294 8.674	3.558 4.691 4.664 5.588 6.046 4.750 5.362 6.283 4.401	148.488 145.759 132.429 133.149 139.385 138.672 156.096 153.564 155.739	208.528 236.988 230.646 242.324 227.005 213.184 238.077 243.483 231.245

^(*) Y compris 18 millions de francs environ revenant à la Société Nationale dans les sommes perçues anticipativement pour abonnements.

B. — Statistique du trafic.

			1º Voyag	eurs.			***		
MOIS	voya	mbre de ageurs 1000	de voya	mbre geurs-km. 1000	de vo par	mbre yageurs train ités	de voya tonne re	nbre geurs par emorquée ités	
Septembre	1925–26	1926–27	1925–26	1926-27	1925–26	1926-27	1925–26	1926–27	
Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars	19.393 18.613 19.276 19.334 19.975 16.749 19.295	19.354 18.338 19.038 18.470 18.419 16.640 18.152	551.375 496.442 500.796 494.938 506.207 439.843 495.591 2° Marcha	548.454 484.791 487.444 478.340 467.928 435.415 473.535 ndises.	163 152 159 150 150 149 150	166 150 158 151 151 153 148	0,63 0,63 0,65 0,63 0,63 0,62 0,64	0,67 0,63 0,70 0,67 0,67 0,68 0,67	
MOIS	Nombre de tonnes totales $1 = 1000$		de ton tot	Nombre de tonnes-km. totales 1=1000		mbre onnes train ités	de tonr par ton remo	Nombre onnes utiles tonne brute emorquée Unités	
	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	1925–26	1926–27	
Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars	5.762 6.660 6.281 5.717 5.521 5.621 6.509	7.180 7.408 7.394 6.657 6.311 5.830 6.614	566.635 628.491 591.492 579.803 584.983 583.010 667.895	777.923 800.400 738.280 689.829 658.754 602.185	212.5 221,6 223,5 216,9 — 228,1 236,8	248,4 247,6 234,3 221,9 	0,3456 0,3686 0,3789 0,3601 0,3606 0,3632	0,3781 0,4843 0,3695 0,3550 	

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

- a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;
- b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;
- c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

MOIS	a	b	С	a _+ c
Janvier 1927	424.755 407.393 465.588 427.603 433.546	114.835 97.609 106.965 110.718 98.103	191.279 177.615 193.681 177.337	616.034 585.008 659.269 604.940 613.358

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE.

Relevé au 31 mai 1927.

(En milliers de francs.)

1º Moyennes mensuelles des recettes fiscales et quotités p. c. par rapport à la moyenne de l'année 1913.

	En francs-	En francs or sur la base du	P. c. par raj	oport à 1913
	papier cours moy du dollar		En francs-pap.	En francs-or
Année 1900		19.560 24.570 28.760	_ _ _	
Année 1921. — 1922. — 1923. — 1924. — 1925. — 1926. — 1927 (5 premiers mois)	122,194 163,648 227,214 301,294 323,904 511,500 626,470	47.109 64.398 60.793 71.661 79.690 82.983	425 569 790 848 1.126 1.779	164 224 211 249 277 289

2º Recettes fiscales (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

	Recett	tes du mois	de mai	Recettes des cinq premiers mois			
Nature des impôts	1926	1927	Diff. + ou —	1926	1927	Différences	
Contributions directes Douanes et accises Enregistrement Recettes exceptionnelles	212.415 95.499 146.272 422	230.449 135.356 275.151 564	+ 18.034 + 39.857 + 128.879 + 142	939.663 466.661 631.219 24.585	1.031.049 699.589 1.395.266 6.453	+ 91.386 + 232.928 + 764.047 - 18.132	
Ensemble	454.608	641.520	$+ \frac{186.912}{-}$	2.062.128 412.425	3.132.357 626.471	$\begin{vmatrix} +1.070.229 \\ +214.045 \end{vmatrix}$	

3º Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'à fin mai 1927 pour chacun des deux exercices en cours. (non compris les additionnels provinciaux et communaux): a) recettes effectuées; b) évaluations budgétaires pour les mois écoulés.

Exercice				anes cises	Enre- gistrement		Rece exception		Ensemble	
	a	b	a	p,	a	b	a	b	a	b
1926 1927 _.	2.231 533	1.796 953	1.344 688	1.071 657	2.155 1.393	1.461 1208	26 —	52 —	5.7 5 6 2. 61 4	4.380 2.817

RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES.

Tableau I. — Classement par genre d'industrie. (Mois de mai 1927.)

	Capit	al versé	Bénéfi	ce total	Perte	totale	Solde	Bénéfice distr. aux actionn.	Bénéfice distribué	Dette obliga- taire	Paiement de coupons d'obligat.
RUBRIQUES	Nombr- de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	en % du capital versé	En milliers de francs	En milliers de francs
Banques	35	772.433	35	158.385		_	158.385	97. 907	12,68	5.450	300
Assurances	35	31.130	34	10.241	1	250	9.991	5.070	16,29	_	-
Opérations financières	78	238.887	68	51.985	10	3.643	48.342	25.499	10,67	68.998	3.676
Exportations-Importations	14	8.198	12	2.700	2	98	2.602	1.061	12,94		l
Commerce de fer et métaux	14	14.970	12	4.576	. 2	611	3.965	1.823	12,18	148	`
Commerce d'habillement et	1	[
d'ameublement	48	72.439	42	15.618	6	204	15.414	8.050	11,11		_`
Commerce de produits ali-		1								j·	
mentaires	44	94.136	33	35.506	11	2.016	33.490	10.964	11,65	100	10
Commerces non dénommés	58	33.886	48	12.239	10	1.639	10.600	3.402	10,04	i	-
Brasseries	19	40.474	18	11.523	1	71	11.452	4.726	11,68	875	35
Construction	55	59.362	42	8.890	11	1.164	7.726	6.533	12,48	l –	_
Distilleries d'alcool	1	800	· —		1	173	173	_ i		_	_
Carrières	28	₹5.637	. 21	11.009	7	8 821	2.188	5.588	6,53	3.031	180
Charbonnages	24	350.992	20	132.032	4	743	131.289	57.840	16,48	76.309	4.296
Mines et autres industries	İ	·									
extractives	24	381.768	20	134.175	4.	2.103	132.072	84.487	22,13	126,607	8.363
Gaz	1	6.700	· 1	3.002		_	3.002	1.736	25, 9 1	11.134	869
Electricité	37	340.150	-29	5 4.592	8	460	54.132	38.017	11,18	55.462	2.685
Hôtels, théâtres, cinémas.	14	10.966	11	4.179	3	1.294	2.885	1.771	16,15	! —	
Imprimerie, publicité	18	19.641	13	1.373	5	1.739	366	547	2,78	129	6
Textiles (lin, coton, laine,	l .			•			1			Ì	
soie	49	254.673	46	115.192	3	2.:86	112.806	53.904	21,17	4.596	173
Matériaux artificiels et pro-											
duits céramiques	26	63.054	21	15.382	5	959	14.423	6.710	10,64	4.370	394
Métallurgie sidérurgie	72	384.120	61	70.176	11	8.909	61.267	37.432	9,74	47.944	3.402
Meuneries	6	8.400	6	1.259	_	_	1.259	752	8,95	<u> </u>	
Papeteries (industrie)	Б	29.200	5	7.489	-	-	7.489	4.728	16,19	i —	
Plantations et sociétés col.	6	44.500	6	5.237		_	5.237	1.696	3,81	10.928	704
Produits chimiques	26	164.339	. 19	65.797	7	3.191	62.606	37.419	22,77	12.060	782
Sucreries	5	33.992	4	14.981	1	10	14.971	6.642	19,54	·	
Tanneries et corroieries	7	10.251	7	2.853	!	_	2.853	1.159	11,31	l –	_
Automobiles	17	30.071	15	9.538	2	3.442	6.096	582	1,94	2.642	89
Verreries et glaceries	11	31.480	9	6.922	2 .	359	6.563	2.850	9,05		
Industries non dénommées	44	91.718	36	24.082	8	4.269	19.81	7.373	8,04	21.541	1.442
Chemins de fer	7	233.293	7	88.579		_	88.579	77.270	33,12	36.479	1.557
Chemins de fer vicinaux	5.	20.606	5	2,583			2.583	1.497	7,26	162	8
Navigation et aviation	40	59.550	35	15.269	5	180	15.089	6.633	11,14	5.751	223
Télégraphe-Téléphone	2	3.450	2	354	_		354	282	8,17	115 000	4 007
Tramways électriques	, 21	233.249	18	33.990	3	2.967	31.023	29.534	12.66	115.606	4.631
Autobus dénommés	1	7.250	1	2.851			2.851	2.502	34,51	2.500	173
Transports non dénommés	11	16.539	10	1.359	1	2	1.357	666	4,03	_	_
Divers non dénommés	40	14.461	27	1.892	13	603	1.289	967	6,69	I –	i –
Total	946	4.289.765	799	1.137.810	147	52.306	1.085.504	635.619	. 14,82	612.822	34.001

Tableau II. — Classement des sociétés par ordre d'importance du capital versé (Mois de mai 1927).

	Сар	ital versé	Béné	Bénéfice total		Perte totale		Bénéfice distribué aux actionnaires	Bénéfice distribué en	Dette obligataire.	Payement de coupons d'obligat.
CĂPITAL	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	P. c. du capital versé	En milliers de francs	En milliers do francs
	1		1				1				<u> </u>
Jusqu'à 1 million	481	210.847	398	54.019	83	8.111	45.908	15.942	7,56	5.081	187
De plus de 1 à 5 millions .	313	791.209	264	203.699	49	17.361	186.338	97.090	12,27	129.857	6.524
De plus de 5 à 10 millions.	73	547.195	63	175.435	10	16.145	159.290	95.286	17,41	60.189	2.854
De plus de 10 à 20 millions	40	565.252	37	242.802	3	10.665	232.137	111.494	19,72	131,247	8.534
De plus de 20 millions	39	2.175.262	37	461.855	2	21	461.831	315.⊱07	14,52	286.448	15.902
Total	946	4.289.765	799	1 137.810	147	52.306	1.085.504	635.619	14,82	612.822	34 001
Avril 1927	1.073	2.794.433	911	673.073	162	28.496	644.577	290.486	10,40	353.014	16.430
Mars 1927	532	1.301.071	457	374.881	75	8.569	366.312	185.955	14,29	296.582	14.869
Février 1927	82	101.575	61	16.223	21	3.479	12.744	4.919	4,84	77.742	3.410
Janvier 1927	159	722.571		ventilation	fion faite	•	219.805	98.020	13.57	non c	alculé

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

		NA.	VIGATION	N MARITI	ME		NAV	IGATION	INTÉRIE	URE
		ENTRÉES			SORTIES		ENTF	ÉES	SORTIES	
PÉRIODES	Nombre de	Tonnage en milliers	Tonnage moyen tonnes	Non	Nombre en de milliers		milliers	Nombre de	Capacité en milliers	
•	navires	de tonnes de jauge	de jange	chargés	s/lest	Ensemble	bateaux	de stères	bateaux	de stères
Année 1913	7 .056	14.147	2.005			7.142	43.956	10.022	43.791	17.927
Année 1919	4.820 7.698 8.076 8.323 9.351 9.709 9.971 11.599	5.245 10.859 12.980 15.050 17.353 19.306 20.201 22.793	1.088 1.411 1.607 1.808 1.855 1.988 2.026 1.965	6.208 6.716 7.908 8.437 10.107	2.165 2.619 1.841 1.555 1.505	7.169 7.958 8.373 9.335 9.749 9.992 11.612	33.568 39.239 39.191 39.581 41.886	8.311 9.213 10.247 11.004 12.027	33.757 39.161 38.235 39.272 40.926	8.319 9.235 9.904 10.751 11.438
5 prem. mois de 1926 de 1927 Augm. en %	$5.205 \\ 5.692$	10.773 11.542	<u></u>	4.858		5.161 5.680				
par rapport à 1926	+9,36%	+7,14 %			_	_	l _		J ·	_

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

PÉRIODES	Inscri a débit et	u	Réglé sans de sig monéta	nes	Nombre de comptes	Total des Avoirs à la fin de
T ENIODES	Nombre	Montant en millions de francs	Montant en millions de francs	Р. с.	à la fin de chaque période	chaque période en millions de francs
1913	580.330	1.232	-	_	4.542	14,3
1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 Année Moyennes mensuelles 1927 Janvier Février Mars Avril Mai Juin	3.186.160 $9.460.934$ $15.918.409$ $21.904.862$ $26.366.853$ $30.909.607$ $36.019.707$ $40.287.120$ $3.357.250$ $3.730.231$ $3.314.456$ $3.619.987$ $3.709.083$ $3.508.381$ $3.482.696$	7.938 34.229 55.733 72.382 98.950 118.697 128.265 175.617 14.635 18.350 18.137 20.411 19.204 19.184 18.753	43.914 59.202 83.141 100.163 108.087 149.770 12.480 15.694 15.664 17.714 16.560 16.591 16.136	78,8 81,8 84,0 84,4 84,2 85,2 	16.463 35.610 65.514 93.726 116.028 137.210 157.081 178.188 ——————————————————————————————————	115 367 715 748 1044 799 1085 1230 — 1221 1248 1163 1244 1169 1189

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

	0	r	Arg	ent .	Rapport
DATES	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers pår once (2) au titre stand (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	or argent
1er janvier 1924 2 janvier 1925 1er janvier 1926 1er février 1er mars 1er avril 3 mai 1er juin 1er juillet 3 août 1er septembre 1er octobre 1er novembre 1er décembre	95 /8 87 /9 84 /11 84 /9 3 /4 84 /11 1 /2 84 /10 84 /11 1 /2 84 /11 1 /2 84 /11 1 /2 84 /10 1 /4 84 /11 1 /2 84 /1 1 /2 84 /1 1 1 /2 84 /1 1 1 /2 84 /1 1 1 /2	14.740,53 13.347,92 14.601,43 14.587,61 14.610,98 18.321,66 20.223,13 21.066,47 24.088,16 24.553,10 23.661,37 24.396,19 23.801,36 23.820,14	33 1/2 31 3/4 31 11/16 30 15/16 30 9/16 30 29 15/16 30 1/16 30 1/4 29 3/16 28 11/16 26 5/16 24 15/16 24 11/16	465,02 435,10 490,87 479,39 473,52 583,71 642,— 671,56 772,68 760,86 719,79 681,87 629,40 623,58	31,70 30,68 29,75 30,43 30,86 31,39 31,50 31,57 31,17 32,27 32,87 35,78 37,82 38,20
3 janvier 1927	84/11 1/2 84/10 1/4 84/11 1/2 84/11 84/11 1/2 84/11 1/2 84/11 1/2	23.831,25 23.787,20 23.822.70 23.845,14 23.856,84 23.875,20 23.866,23	25 27 1/8 26 1/4 26 3/16 25 3/4 26 3/8 26 1/16	631,77 685,04 663,12 662,49 651,42 667,74 659,59	37,72 34,72 35,92 35,99 36,62 35,75 36,18

⁽¹⁾ Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

⁽²⁾ L'once troy = 31,103496 grammes.

COURS DES CHANGES A BRUXELLES.

a) Moyennes mensuelles.

	Paris		Londres		Amste	Amsterdam		LLIN	Genève	
1	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Janvier	83,144	28,477	106,978	34,90	885,24	287,569	524,28	170,565	425,52	138,613
Février	80,882	28,222	106.989	34,884	881,816	287,717	523,887	170,428	423,819	138,344
Mars	85,018	28,158	115,54	34,923	955,05	287,862	566,55	170,595	458,628	138,392
Avril	92,85	28,17	132,727	34,934	1.096,37	287,724	650,70	170,459	527,774	138,354
Mai	101,326	28,189	157,128	34,957	1.300,625	287,994	770,60	170,465	626,77	138,425
Juin	99,556	28,192	165,094	34,963	1.361,61	288.3.1	806,579	170,552	656,526	138,495
Juillet	102,412	,	199,894		1.655,175		982,944		800,525	
Août	102,416	i	176,631		1.456,84		864,25		702,211	
Septembre	104,801		178,261		1.472,04		874,21		709,821	•
Octobre	105,458		174,532		1.439,003		856,042		694,455	
Novembre	(*) 24,74		(*) 34,86		(*) 287,416		(*) 170,696		(*) 138,63	
Décembre	28,312		34,881		287,536		171,065		138,933	

	Rомь		Madrid		Stockholm		Vienne		New-York	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926 Courrier	1927 Câble
Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juilet Août. Septembre Octobre Novembre Décembre	88,93 88,554 95,502 109,825 125,292 124,214 138,759 119,839 134,571 148,736 (*) 30,319 31,936	31,206 31,099 32,498 36,245 38,788 40,254	311,66 310,162 334,978 390,506 471,01 533,864 649,019 555,614 558,585 543,107 (*) 108,896 109,5816	115,493 120,725 125,386 127,015 126,741 123,785	589,95 589,251 637,829 732,06 867,18 909,67 1.113,09 973,25 982,454 961,558 (*) 191,83 192,1565	192,095 191,947 192,474 192,587 192,483 192,861	310,11 309,6875 334,886 383,3875 455,104 478,3295 583,85 512,839 518 507,83 (*) 101,30 101,303	101,343 101,4075 101,27 101,252 101,263 101,326	22,0117 21,9857 23,702 27,3186 32,343 33,912 41,1654 36,3204 36,7205 35,9574 (*) 7,1822 7,1849	7,1916 7,1919 7,1936 7,1932 7,1966 7,1997

^(*) Cotation en belgas à partir du 26 octobre 1926.

b) Moyennes annuelles.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									
	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926 (1)	1927 (2) en belgas	
Paris + haut + bas Moyen	104,— 92,375 95,465	104,90 95,062 100,05	110,05 104,— 106,775	130,— 108,— 116,705	127,512 105,95 113,03	109,10 79,50 100,029	144,50 78.525 101,927	28,6175 28,175 28,235	
Londres \ \begin{pmatrix} + & \text{haut} \\ + & \text{bas} \\ \text{Moyen} \\ \ \end{pmatrix}	63,75 $41,25$ $50,30$	60,55 45,55 51,91	79,60 50,325 58,40	104,60 69,30 88,499	134,50 77,575 96,114	112,25 91,80 101,783	217,— 106,965 155,2065	34,97875 34,87625 34,927	
$A_{msterdam}$ $\left\{ egin{array}{l} + \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	600, - $387, 25$ $471, 64$	539,75 408,50 454,25	691,— 435,75 508,18	898,— 592,— 757.,571	1160,— 649,25 831,861	930,125 770,625 846,553	1.820,— 881,25 1.281,544	288,475 . 287,25 287,869	
Berlin + haut + bas Moyen	$ \begin{array}{r} 36, - \\ 12,75 \\ 23,538 \end{array} $	$24,9375 \\ 5,10 \\ 16,166$	7,575 0,18 2,8864			$554,25 \\ 454, \frac{\cdot \cdot \cdot}{501,245}$	1.130, - $523,625$ $760,737$	170,9375 170,30 170,511	
Genève + haut + bas Moyen	286,50 192,75 231,58	291, $205, 50$ $234, 23$	321, - $223, 50$ $251, 12$	416,— 284,— 349,727	541,25 310,— 396,333	$447,50 \\ 369,25 \\ 407,472$	918,— 423,3125 617,822	138,85 138,30 138,437	
Rome + haut + bas Moyen	$86,50 \\ 54, - \\ 67,16$	66,— 47,75 57,645	77,75 54,75 62,306	97,75 77,— 88,715	129,25 79,— 95,021	95,75 74,625 83,7596	165,75 88,0875 123,792	41,45 30,50 35,015	
New-York { + haut + bas Moyen	16,45 10,825 13,771	16,2875 $11,30$ $13,443$	17,84 11,485 13,17	22,825 14,975 19,3697	31,60 17,475 21,7884	23,14 19,11 21,0668	45,075 21,976 31,9468	7,20125 7,1895 7,1944	

⁽¹⁾ Les cours, en belgas (après la stabilisation) étant convertis en francs.
(2) Du 1ºr janvier au 30 juin.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

	4913	1926	1927		
ACTIF	30 décembre	1° juillet	23 juin	30 juin	
Encaisse:					
0r	249.026	273.865	3.220.712	3.223.437	
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	470.328	30.223	2.188.842	2.219.396	
Argent, billon et divers	57.351	89.014		_	
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.742	1.364.850	2.430.058	2.366.800	
Avances sur fonds publics	57.901	570.329	126.965	. 201.027	
Prêts s/ Bons des Provinces belges		480.000		_	
Avances à l'État pour le retrait des marks	_	5.200.000	_		
Bons du Trésor belge (solde de l'avance à l'État)					
amortissable suivant arrêté du 25-10-26	_		2.000.000	2.000.000	
Bons du Trésor escomptés en exécution de la					
loi du 19-5-26	_	900.000			
PASSIF	1				
Billets en circulation	4.049.762	8.513.894	9.248.305	9.531.689	
Comptes Courants particuliers	88.333	391.990	682.188	359.303	
Compte Courant du Trésor	14.544	36.994	79.784	188.327	
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	8.942.878	40.010.277	10.079.319	
٥		<u> </u>			
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engage-					
ments à vue	41,36 %	4,40 %	54,04 %	54, %	
Taux d'escompte des traites acceptées	5,- %	7, %	5, %	5, %	
Taux des prêts s/ fonds publics	5,- %	8,- %	7,- %	6,50 %	
	l		1	l	

Cours des changes à Bruxelles.

DATES 1927	Londers $\mathfrak{t}=35$ belges	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK cáble \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	Genève 100 fr. = 138,77 b.	Madrid 100 P. = 138,77 b.	TALIE 100 lires = 138, 77 b.	Sтоскногм 100 cr. = 192,736 b.	Osnö 100 cr. = 192,736 b.	Сорежнасте 100 ст. = 192,736 b.	Prague 100 cr. = 145,7275 b.	Montréal \$ = 7,19193 b.	Berlin 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl = 138,77 b.	RUDAPEST 100 pengö=125,79 belgas
4-7 5-7	34,93875	28,1735 28,16475	7,19775 7,196 7,1935 7,19275	288,325 288,275 288,225 288,1875	138,45 138,4625	123,375	39,75 39,725 39,825 39,175	192,925 192,625 192,70 192,675	185,875 186,25 186, 185,80	192,325 192,20	21,34	7,1805 7,182 7,178 7,175	170,45	101,35 101,30 101,30 101,225	80,55 80,50 80,40 80,50	125,30 125,25 125,25 125,20

Banque d'Angleterre

(En milliers de **£**)

	1913	1926	1927		
e.	27 décembre	1 ^{er} juillet	23 juin	30 juin	
ACTIF		q			
Encaisse métallique					
(Issue Department et Banking D ^t)	33.098	450.349	152.009	152.118	
Placements du « Banking Depart. »		•			
(Effets, prêts s/ titres et fonds publics)	47.429	454.704	97.888	110.971	
valeurs garanties par l'Etat	41.499	51.640	49.411	51.666	
dont autres valeurs	35,930	403.091	48.477	59.305	
PASSIF					
Billets en circulation	29.361	141.703	136.298	137.977	
d'amortissements)	9,421	40,458	20.168	7.875	
de Particuliers	42.091	154.673	95.292	119.036	
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) par rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department »					
(Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	17,1 %	30,7 %	26,7 %	
Taux d'escompte officiel	5, %	5, %	4,50 %	4,50 %	

Banque de France

(En milliers de francs)

	4913	1926	· 199	27
	26 décembre	1er juillet	23 juin	30 juin
ACTIF				
Encaisse métallique Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926) Disponibilités et avoir à l'étranger Portefeuille Avances s/ titres, monnaies et lingots	4.457.455 — — — 4.526.383 772.403	5.886.446 — 575.858 5.605.584 2.253.939	5.891.372 2.476.350 49.997 4.831.527 4.653.428	5.891.372 2.480.804 50.498 2.494.892 4.602.497
Avances à l'Etat	205.398 —	37,550,000 5,371.000	26.850.000 5.732.000 436.018	27.050.000 5.732.000 430.998
PASSIF			450.010	400.990
Billets en circulation	5.713.551 978.684	53.914.238 3.227.335	52.407.333 42.977.582	52.786.385 42.382.007
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	10,30 %	9,05 %	9,04 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	6, %	5, %	5,— %

Reichsbank

(En milliers de Reichsmarks)

	4913	1926	19	27
•	31 décembre	· 30 juin	23 juin	30 juin
ACTIF				
Encaisse métallique	1.446.803	4.599.780	4.914.457	4.897.419
des billets		324.827	70.288	66.992
Billets d'autres banques	42.765	40.613	23.648	8.650
Portefeuille effets	1.490.749	1.288.208	2.017.411	2.494.644
Avances s/ nantissement	94.473	143.277	21.295	146.593
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	2.974.453	3.219.315	3.815.209
Divers engagements à vue	793.420	526.926	769.533	669.518
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport				
au total des engagements à vue	42,72 %	. 45,73 %	47,92 %	42,31 %
Taux d'escompte officiel	5,- %	6,50 %	6, %	6, %
•				

Nederlandsche Bank

(En milliers de florins P. B.)

	1913	4926 ·	1927		
•	27 décembre	28 juin	. 20 juin	27 juin .	
ACTIF				: •	
Encaisse métallique	160.506	454.349	438.421	432.769	
Portefeuille effets : » s/ la Hollande	67.504	54.817	146.862	146.656	
» s/ l'Etranger	14.300	198.447	447.486	122.142	
Avances s/ nantissement	86.026	141.580	434.632	128.739	
Compte du Trésor (débiteur)	9.235	_	·		
PASSIF			i		
Billets en circulation	312.695	809.229	779.530	782.673	
Comptes courants:	4.333	34.543	45.797	37.689	
de particuliers	4.000	32.377	18.029	47. 0 83	
du Trésor (créditeur)	4.522	52.511	321	176	
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport					
aux engagements à vue	50,39 %	52,01 %	51,97 %	51,67 %	
Taux d'escompte officiel	5, %	3,1/2 %	3,1/2 %	3,4/2 %	

Banque de Pologne

(En milliers de Zloty)

	1927	i
20 juin	10 juin	20 juin
136.157	461.489(*)	161.356(*)
72.280	412.172	414.045
305.389	389.888	383.994
73.093	37.137	37.418
50.000	25.000	25.000
445.535	694.328	681.675
96.248	160.348	160.542
8.427	96.877	107.198
26,17 %	46,94 %	17,— %
12 %	8, %	8, %
	136.457 72.280 305.389 73.093 50.000 415.535 96.248 8.427	436.457 461.489(*) 72.280 442.472 305.389 389.888 73.093 37.437 50.000 25.000 415.535 694.328 96.248 460.348 8.427 96.877

Banque Nationale Suisse

(En milliers de francs)

	1913	1926	19	
31	l décembre	30 juin	2 3 juin	30 juin
ACTIF				
métallique	190.791	507.737	52 8.499	524.701
rue à l'étranger	23.844	44.315	48.544	54.901
	446.546	346.633	249.341	275.038
sur nantissement	28.256	48:088	45.436	52.971
PASSIF				
circulation	313.821	800.382	761.375	835.197
de virements et de dépôts	58.930	83.337	104.158	76.378
% de l'encaisse métallique par rapport	¢			
x engagements a vue	51,19 %	57,45 %	61,03 %	57,56 %
scompte officiel	4,1/2 %	3,1/2 - %	3,4,2 %	3,4/2 %
x engagements a vue	51,19 %	,	, , , ,	=